



Rapport financier annuel
Exercice terminé le 31 décembre

2016



Montréal 

Rapport financier annuel
Exercice terminé le 31 décembre

2016

Déposé au greffe de la Ville de Montréal
le 19 avril 2017

Table des matières

INTRODUCTION

Message du maire	III
Message du trésorier	VI
Carte géographique du territoire de Montréal	IX
L'organisation municipale	XI
Résumé des compétences	XII

INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	1
Rapport de l'auditeur indépendant de la vérificatrice générale de Montréal	2
Rapport de l'auditeur indépendant.....	4
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	7
État consolidé des résultats	8
État consolidé de la variation de la dette nette.....	9
État consolidé des flux de trésorerie	10
Informations sectorielles	
Annexe 1 – Situation financière consolidée par organisme	11
Annexe 2 – Résultats détaillés consolidés par organisme.....	12
Annexe 3 – Conciliation de l'excédent consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par organisme.....	13
Annexe 4 – Conciliation du (déficit) excédent consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par organisme.....	14
Annexe 5 – Charges par objet consolidées par organisme.....	15
Notes et tableaux complémentaires	17
Tableau 1 – Excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence	48
Tableau 2 – (Déficit) excédent consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par compétence	50
Tableau 3 – Excédent accumulé consolidé.....	52
Tableau 4 – Endettement total net à long terme consolidé.....	54

Table des matières (suite)

INFORMATION FINANCIÈRE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Ventilation par compétence

Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence	56
(Déficit) excédent non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par compétence	58
Excédent accumulé non consolidé par compétence	60
Charges par objet non consolidées à des fins fiscales par compétence	62

Gestion de l'eau

Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence	66
(Déficit) excédent non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence	68

Ventilation des charges mixtes

Rapport de l'auditeur indépendant de la vérificatrice générale de Montréal sur la ventilation des charges mixtes	72
Tableau de la ventilation des charges mixtes par compétence	74
Notes complémentaires.....	76

Introduction

2016

Message du maire

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Le bilan financier de l'année 2016 de la Ville de Montréal s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par notre Administration depuis notre arrivée à la mairie, en 2013, pour gérer d'une manière rigoureuse et efficace les fonds publics.

L'exercice financier 2016 n'est pas de reste : il se termine avec un surplus global de 139,1 M\$ non consolidé, généré à la fois par une augmentation des revenus et un contrôle serré des charges de fonctionnement.

L'augmentation nette des revenus, qui s'élève à 40,5 M\$, reflète la bonne performance économique montréalaise et l'accroissement de l'activité immobilière dans la métropole au cours de l'année 2016. En effet, les droits sur les mutations immobilières ont rapporté à la Ville 43,6 M\$ de plus que ce qui avait été budgété, en raison d'un marché qui a connu une hausse de 2,8 % des transactions immobilières et de 4 % de la valeur moyenne de ces transactions.

Autre signe d'une relance économique qui profite à Montréal : l'augmentation de 9,2 M\$ des revenus de la Ville liés aux licences et permis, principalement les permis de construction et de modification pour des projets d'envergure tels que l'hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth, les tours dans le secteur du Centre Bell et le Complexe des sciences de l'Université de Montréal.

Quant au contrôle serré des charges de fonctionnement et des frais de financement, il se traduit par des économies de 69,0 M\$ par rapport au budget de 2016. La vaste majorité des secteurs d'activité de la Ville ont participé à cette réduction des dépenses, tout comme l'ensemble des arrondissements.

Ce chiffre est d'autant plus impressionnant que des investissements importants se sont ajoutés en cours d'année, notamment une augmentation de 35,9 M\$ des sommes allouées pour le paiement au comptant des immobilisations (PCI), des contributions additionnelles de 13,4 M\$ et de 12,7 M\$ respectivement à des organismes voués au développement économique et à la culture, et une contribution supplémentaire de 3,1 M\$ à la Société de transport de Montréal (STM) au niveau de ses frais de fonctionnement (excluant la SOFIL) pour une contribution réelle de 432,9 M\$ en 2016, soit une augmentation de 3,4 % comparativement à 2015.

En ce qui concerne le PCI, il a atteint 311,5 M\$ en 2016, comparativement à 230,0 M\$ en 2015, soit une augmentation de 35,4 %. Rappelons que cette augmentation des sommes allouées au PCI découle de notre stratégie mise en place afin de financer une part toujours plus importante de nos investissements dans la réfection de nos infrastructures, sans pour cela augmenter indûment le poids de la dette municipale.

D'ailleurs, au chapitre des activités d'immobilisations, nous avons maintenu plus que jamais notre engagement de rebâtir les infrastructures montréalaises par des investissements records de 1,16 G\$ en 2016, soit une progression de 25 % par rapport à 2015. En trois ans, la valeur des réalisations en investissements a augmenté de plus de 59 %.

Montréal est sur la bonne voie. La relance économique est bel et bien engagée : l'emploi est à la hausse, les investissements affluent et le gouvernement du Québec est sur le point de nous accorder de nouveaux pouvoirs et responsabilités liés à notre statut de métropole. De notre côté, nous continuerons à encourager cette croissance en maintenant une gestion financière rigoureuse et respectueuse de la capacité de payer des citoyens.

En terminant, nous tenons à remercier l'ensemble des employés municipaux. C'est grâce à leur travail, à leur dévouement et à leur engagement que nous arrivons à atteindre nos objectifs et que nous redonnons à Montréal la grandeur et la stature d'une métropole moderne, intègre, performante, durable et innovante.

Le maire de Montréal,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Coderre', written in a cursive style.

Denis Coderre

Message du trésorier

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport financier annuel de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016. Ce rapport présente dans la première partie une version consolidée des données financières de la Ville, c'est-à-dire l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes inclus dans son périmètre comptable. L'analyse des informations financières de l'administration municipale (excluant les organismes de son périmètre comptable) se trouve dans la seconde partie.

L'exercice financier 2016 de la Ville de Montréal démontre un excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 139,1 M\$. La saine gestion des charges financières, l'administration prudente et responsable de la dette de la Ville ainsi que le respect des perspectives financières de l'année 2016 ont contribué de façon positive à ces résultats.

Cet excédent de 139,1 M\$ (145,8 M\$ en 2015) est principalement attribuable à des revenus supérieurs, jumelés à des économies au niveau des coûts d'opération, par rapport au budget de fonctionnement préalablement déposé.

Les revenus globaux non consolidés de la Ville se chiffrent à 5 022,0 M\$. Ils sont en hausse de 40,5 M\$ (0,8 %) par rapport au budget de fonctionnement préalablement déposé. Cette hausse résulte principalement de l'activité du secteur immobilier, qui a généré des revenus supplémentaires de 66,4 M\$, soit 13,6 M\$ relatifs à la taxation de nouveaux bâtiments en raison d'un accroissement de l'assiette fiscale et 52,8 M\$ liés à l'imposition des droits de mutation immobilière ou à l'émission de permis de construction. Cette hausse est contrebalancée par un ensemble de variations dans les autres catégories de recettes fiscales, notamment une baisse de 35,8 M\$ au niveau des amendes et pénalités.

Les charges de fonctionnement, de financement et d'affectation non consolidées de la Ville se chiffrent à 4 882,9 M\$, en baisse de 98,6 M\$ (2,0 %) par rapport à celles incluses au budget de fonctionnement. Cette baisse est principalement le résultat d'économies effectuées dans les services professionnels et techniques, les frais de location et d'entretien et les affectations.

Pour conclure, nous tenons à remercier sincèrement l'ensemble des employés de la Ville qui ont contribué de façon positive à ces résultats.

Le trésorier de la Ville de Montréal,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Courchesne', written in a cursive style.

Yves Courchesne, CPA, CGA

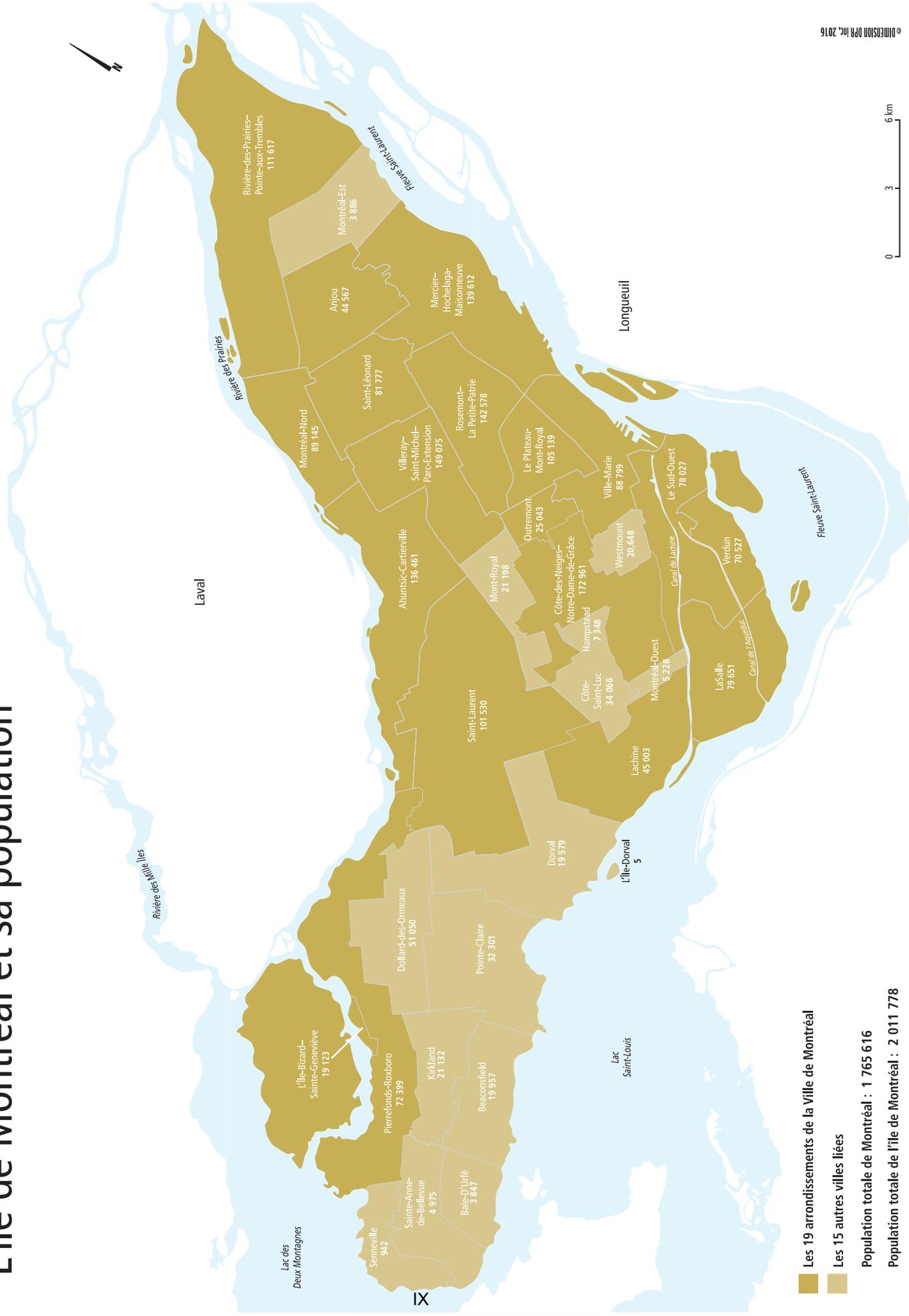
Introduction – Information financière de l'administration municipale

Exercice terminé le 31 décembre 2016

EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE (en milliers de dollars)

	2016				2015			
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Éliminations		Total	
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations
Revenus								
Taxes	3 202 693	3 215 632	46 070	46 767			3 248 763	3 173 700
Compensations tenant lieu de taxes	247 844	252 329					247 844	252 329
Quotes-parts			2 246 308	2 241 298	(1 841 196)	(1 836 545)	405 112	406 084
Transferts	157 724	163 819	95 498	80 716			253 222	256 024
Services rendus	273 274	281 939	58 135	60 847	(21 057)	(28 748)	310 352	304 688
Imposition de droits	168 019	220 893	1 943	1 883			169 962	196 809
Amendes et pénalités	106 827	90 355	92 718	73 378			199 545	170 757
Intérêts	65 165	79 013	54 948	59 037			120 113	133 630
Autres revenus	24 325	15 536	2 237	3 834			26 562	28 647
	4 245 871	4 319 516	2 597 857	2 567 760	(1 862 253)	(1 865 293)	4 981 475	4 924 884
Charges de fonctionnement								
Administration générale	513 286	452 891	347 040	329 015	(20 643)	(25 495)	839 683	790 124
Sécurité publique	14 457	14 501	1 015 838	1 033 605	(121)	(729)	1 030 174	1 037 140
Transport	394 995	382 599	529 988	525 418	(444)	(444)	924 983	870 125
Hygiène du milieu	205 839	199 126	227 639	240 559	(1 268)	(1 268)	433 478	419 298
Santé et bien-être	59 048	58 799	36 416	30 542			95 464	92 033
Aménagement, urbanisme et développement	151 134	136 579	58 537	74 431	(293)	(809)	209 378	193 987
Loisirs et culture	437 011	465 832	96 130	94 039		(3)	533 141	523 338
Frais de financement	254 255	244 603	140 622	138 344			394 877	377 064
	2 030 025	1 954 930	2 452 210	2 465 953	(21 057)	(28 748)	4 461 178	4 392 135
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	1 841 196	1 836 545			(1 841 196)	(1 836 545)		
Excédent avant financement et affectations	374 650	528 041	145 647	101 807			520 297	621 775
Financement								
Remboursement de la dette à long terme	(271 884)	(275 024)	(175 518)	(174 288)			(447 402)	(387 159)
Affectations								
Activités d'immobilisations		(6 678)		(1 946)				(8 624)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	35 127	57 732		10 723			35 127	41 689
Réserves financières et fonds réservés	(117 261)	(136 870)	(86 485)	(95 051)			(203 746)	(104 115)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(20 632)	(1 752)	116 356	132 426			95 724	(1 048)
	(102 766)	(87 568)	29 871	46 152			(72 895)	(88 803)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		165 449		(26 329)			139 120	145 813

L'île de Montréal et sa population



L'organisation municipale 2016

Tel que le prescrivent la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités*, la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées sur le territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22)*, adoptée en juin 2008.

Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications) a été diminuée de plusieurs éléments, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals.

Les compétences d'agglomération

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. Le maire de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif.

Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- le maire de Montréal, qui en est le président;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par le maire;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87 % pour la Ville de Montréal et 13 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Les compétences locales

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé du maire de Montréal qui est, d'office, maire de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Le coût inhérent aux services locaux fournis sur le territoire de la Ville de Montréal est défrayé à même les revenus provenant de la taxe municipale locale acquittée par les contribuables de la Ville de Montréal. Dans certains cas, les contribuables d'un arrondissement peuvent être appelés, à la suite de décisions de leur conseil d'arrondissement, à verser une taxe d'arrondissement pour des services locaux.

Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit du conseil municipal et des conseils d'arrondissement

Compétences d'agglomération

- L'évaluation foncière
- Les services de police et de sécurité incendie et civile
- Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc
- Le centre d'urgence 9-1-1
- La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile
- La cour municipale
- Le logement social
- L'aide destinée aux sans-abri
- La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci
- L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses
- L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles
- La gestion des cours d'eau municipaux
- Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales
- Le transport collectif des personnes
- La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées
- La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée
- L'accueil touristique
- Les parcs industriels
- Le Conseil des arts de Montréal
- Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications)
- La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie
- Toute autre compétence anciennement accordée à la communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci

Compétences locales

- L'urbanisme
- La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité
- L'habitation
- La prévention en sécurité incendie et sécurité civile
- La collecte et le transport des matières résiduelles
- La gestion des rues locales et artérielles
- Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale
- Les équipements locaux de sport ou de loisir
- Les bibliothèques locales
- Les parcs locaux
- Le développement économique local, communautaire, culturel et social
- Le patrimoine
- La Commission des services électriques
- Les sociétés de développement commercial
- Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020
- L'organisation des élections

Information
financière
consolidée

2016

Responsabilité de la direction de la Ville à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés présentés dans ce rapport sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, le tout tel que décrit à la note 2 afférente à ces états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport financier annuel sont la responsabilité de la direction de la Ville. Cette dernière s'est également assurée de la cohérence entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport financier annuel.

Pour évaluer certains faits et opérations, la direction de la Ville a procédé à des estimations d'après la meilleure appréciation qu'elle avait de la situation et en tenant compte de l'importance relative.

La direction de la Ville a la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôle interne et de comptabilité appropriés qui fournissent une assurance raisonnable que les politiques de la Ville sont suivies, que ses opérations sont effectuées conformément aux lois et autorisations appropriées, que ses biens sont convenablement conservés et que les états financiers consolidés reposent sur des registres comptables fiables.

Les pouvoirs et les compétences de la Ville sont exercés, soit par le conseil d'agglomération, soit par le conseil municipal ou encore par les conseils d'arrondissement.

Les responsabilités du comité de vérification, lequel est composé de sept membres dont deux sont membres du conseil qui représentent les municipalités reconstituées et deux proviennent de l'externe, comprennent la surveillance du processus de présentation et de communication de l'information financière, ce qui englobe notamment la révision des états financiers consolidés et des autres éléments contenus dans le présent rapport financier annuel.

La vérificatrice générale de la Ville de Montréal et l'auditeur indépendant, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ont audité les états financiers consolidés et ont présenté les rapports qui suivent.



Yves Courchesne
Trésorier



Alain Marcoux
Directeur général

Montréal, le 3 avril 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Monsieur le Maire,
Au président et aux membres du comité exécutif,
Aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Ville de Montréal, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2016, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

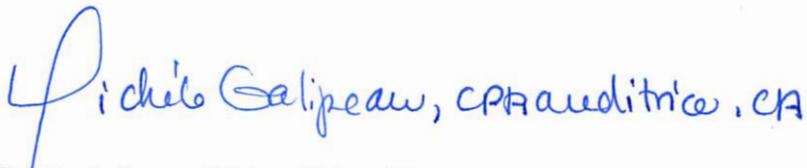
Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Montréal au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 14 des états financiers consolidés qui indique que la Ville de Montréal inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières établies à des fins fiscales. La direction a choisi de présenter ces données, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées.

La vérificatrice générale de la Ville de Montréal,



Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Montréal
Le 3 avril 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

À Monsieur le Maire,
au Président et aux Membres du comité exécutif,
aux Membres du Conseil de la Ville de Montréal,
aux Membres du Conseil d'agglomération de Montréal,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Ville de Montréal, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2016, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation de ces risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Ville de Montréal a comptabilisé au 31 décembre 2016 à l'état consolidé de la situation financière des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des paiements de transfert relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres dépenses financées ou devant être financées par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les incidences de la comptabilisation actuelle sur les états financiers consolidés aux 31 décembre 2016 et 2015 sont les suivantes :

	Surévaluation	
	En milliers de dollars	
	2016	2015 (redressé)
État consolidé de la situation financière		
Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 491 943	2 309 193
Dette nette et excédent accumulé	2 491 943	2 309 193
État consolidé des résultats		
Revenus – Transferts	182 750	470 629
Excédent de l'exercice	182 750	470 629
Excédent accumulé au début de l'exercice	2 309 193	1 838 564
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	2 491 943	2 309 193

La direction n'a pas ventilé le montant de l'excédent accumulé avec le même niveau de détail que celui présenté dans les états financiers consolidés.

Par ailleurs, la Ville de Montréal n'a pas respecté les dispositions de l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01), entré en vigueur le 14 juin 2013, énonçant que seule la partie de la subvention qui est exigible dans l'exercice de la Ville de Montréal et autorisé par le Parlement dans l'année financière du gouvernement doit être comptabilisée.

Ces éléments nous ont conduits à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice courant, comme nous l'avons fait pour les états financiers de l'exercice précédent.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Montréal au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 14 des états financiers consolidés qui indique que la Ville de Montréal inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières établies à des fins fiscales. La direction a choisi de présenter ces données, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 3 avril 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116207

État consolidé de la situation financière
 Au 31 décembre 2016

		<i>(en milliers de dollars)</i>	
	<i>Notes</i>	2016	2015 Redressé, note 3
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse et placements temporaires	<i>4</i>	315 352	570 658
Placements	<i>4</i>	3 474 407	3 150 766
Débiteurs	<i>5</i>	3 663 112	3 401 834
Propriétés destinées à la revente		13 518	4 415
Prêts	<i>6</i>	29 130	18 230
		7 495 519	7 145 903
PASSIFS			
Emprunts temporaires	<i>7</i>	378 127	216 836
Créditeurs, provisions et charges à payer	<i>8</i>	1 755 046	1 601 434
Revenus reportés	<i>9</i>	211 706	184 301
Dette à long terme	<i>10</i>	10 891 752	10 562 006
Passif au titre des avantages sociaux futurs	<i>11</i>	410 815	275 735
		13 647 446	12 840 312
DETTE NETTE		(6 151 927)	(5 694 409)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	<i>12</i>	13 149 778	12 168 304
Propriétés destinées à la revente		62 380	78 971
Stocks		76 710	79 711
Autres actifs non financiers	<i>13</i>	422 742	523 763
		13 711 610	12 850 749
EXCÉDENT ACCUMULÉ		7 559 683	7 156 340
Engagements et éventualités	<i>18</i>		

Voir les notes et les tableaux complémentaires

État consolidé des résultats
Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars)

	Notes	2016	2016	2015
		Budget	Réalisations	Redressé, note 3
Revenus				Réalisations
Taxes		3 229 118	3 241 764	3 156 025
Compensations tenant lieu de taxes		247 844	252 329	254 545
Quotes-parts		405 112	404 753	406 084
Transferts	15	1 350 011	1 148 161	1 409 566
Services rendus		996 369	991 940	984 170
Imposition de droits		169 962	222 776	196 809
Amendes et pénalités		199 545	163 733	170 757
Intérêts	16	120 223	133 705	140 254
Autres revenus		125 715	105 719	111 050
		6 843 899	6 664 880	6 829 260
Charges				
Administration générale		847 211	759 778	799 416
Sécurité publique		1 069 197	1 083 256	1 076 228
Transport		2 199 373	2 223 221	2 210 358
Hygiène du milieu		645 315	653 038	616 001
Santé et bien-être		143 594	129 863	135 555
Aménagement, urbanisme et développement		245 786	243 425	226 989
Loisirs et culture		664 140	686 163	650 299
Frais de financement		508 106	482 793	484 093
		6 322 722	6 261 537	6 198 939
Excédent de l'exercice		521 177	403 343	630 321
Excédent accumulé au début de l'exercice				
Solde de l'excédent accumulé au début de l'exercice déjà établi			7 213 320	6 570 897
Redressement	3		(56 980)	(44 878)
Solde de l'excédent accumulé au début de l'exercice redressé			7 156 340	6 526 019
Excédent accumulé à la fin de l'exercice			7 559 683	7 156 340

Voir les notes et les tableaux complémentaires.

État consolidé de la variation de la dette nette
Exercice terminé le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars)

Notes	2016	2016	2015
	Budget	Réalisations	Redressé, note 3
Excédent de l'exercice	521 177	403 343	630 321
Variation des immobilisations			
Acquisition	12 (2 271 062)	(1 850 642)	(1 797 878)
Produit de cession	3 325	5 534	11 446
Amortissement	12 868 551	865 971	833 716
Gain sur cession	(3 325)	(2 337)	(9 494)
	(1 402 511)	(981 474)	(962 210)
Variation des propriétés destinées à la revente	4 053	16 591	(17 258)
Variation des stocks		3 001	(7 274)
Variation des autres actifs non financiers		101 021	(85 734)
	4 053	120 613	(110 266)
Variation de la dette nette	(877 281)	(457 518)	(442 155)
Dette nette au début de l'exercice			
Solde de la dette nette au début de l'exercice déjà établi	(5 637 429)	(5 637 429)	(5 207 376)
Redressement	3	(56 980)	(44 878)
Solde de la dette nette au début de l'exercice redressé	(5 637 429)	(5 694 409)	(5 252 254)
Dette nette à la fin de l'exercice	(6 514 710)	(6 151 927)	(5 694 409)

Voir les notes et les tableaux complémentaires.

État consolidé des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 décembre 2016

	Note	2016	2015 Redressé, note 3
<i>(en milliers de dollars)</i>			
Activités de fonctionnement			
Excédent de l'exercice		403 343	630 321
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations	12	865 971	833 716
Gain sur cession d'immobilisations		(2 337)	(9 494)
		1 266 977	1 454 543
Variation des éléments hors caisse			
Débiteurs		(261 278)	(475 274)
Propriétés destinées à la revente		7 488	(20 081)
Prêts		(10 900)	9 444
Créditeurs, provisions et charges à payer (1)		62 954	79 901
Revenus reportés		27 405	24 209
Passif au titre des avantages sociaux futurs		135 080	253 019
Stocks		3 001	(7 274)
Autres actifs non financiers		101 021	(85 734)
		1 331 748	1 232 753
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition d'immobilisations (1)		(1 759 984)	(1 340 905)
Produit de cession d'immobilisations		5 534	11 446
		(1 754 450)	(1 329 459)
Autres activités d'investissement			
Acquisition de placements		(534 388)	(473 937)
Produit de cession de placements		210 747	265 017
		(323 641)	(208 920)
Activités de financement			
Produit des emprunts		935 933	1 298 169
Remboursement de la dette à long terme déduction faite des refinancements		(504 358)	(467 306)
Rachat d'obligations par refinancement		(101 829)	(240 064)
Variation nette des emprunts temporaires		161 291	(24 465)
		491 037	566 334
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(255 306)	260 708
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		570 658	309 950
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		315 352	570 658

¹ Le coût des immobilisations impayées, établi à 372,9 M\$ (282,2 M\$ en 2015), est retranché des acquisitions puisqu'il n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

Voir les notes et les tableaux complémentaires.

Informations sectorielles
Au 31 décembre 2016

ANNEXE 1– SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2016			2015	
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Redressé, note 3 Total
ACTIFS FINANCIERS					
Encaisse et placements temporaires	260 013	55 339		315 352	570 658
Placements	2 805 903	668 504		3 474 407	3 150 766
Débiteurs	2 464 660	1 838 059	(639 607)	3 663 112	3 401 834
Propriétés destinées à la revente	1 592	11 926		13 518	4 415
Prêts	32 486	989	(4 345)	29 130	18 230
	5 564 654	2 574 817	(643 952)	7 495 519	7 145 903
PASSIFS					
Emprunts temporaires		378 127		378 127	216 836
Créditeurs, provisions et charges à payer	1 521 234	308 978	(75 166)	1 755 046	1 601 434
Revenus reportés	158 781	69 002	(16 077)	211 706	184 301
Dette à long terme	8 338 522	3 121 939	(568 709)	10 891 752	10 562 006
Passif au titre des avantages sociaux futurs	268 226	142 589		410 815	275 735
	10 286 763	4 020 635	(659 952)	13 647 446	12 840 312
DETTE NETTE	(4 722 109)	(1 445 818)	16 000	(6 151 927)	(5 694 409)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations	9 141 303	4 008 475		13 149 778	12 168 304
Propriétés destinées à la revente	47 575	14 805		62 380	78 971
Stocks	36 729	39 981		76 710	79 711
Autres actifs non financiers	55 371	383 371	(16 000)	422 742	523 763
	9 280 978	4 446 632	(16 000)	13 711 610	12 850 749
EXCÉDENT ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	201 435	(5 051)		196 384	203 361
Excédent des activités de fonctionnement affecté	331 187	72 881		404 068	335 333
Réserves financières et fonds réservés	176 472	13 057		189 529	247 973
Déficit des activités d'immobilisations	(28 242)	(162 607)	(32 197)	(223 046)	(55 906)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 110 256)	(142 275)	33 340	(1 219 191)	(948 821)
Investissement net dans les immobilisations	4 988 273	3 224 809	(1 143)	8 211 939	7 374 400
	4 558 869	3 000 814		7 559 683	7 156 340

Voir les notes et tableaux complémentaires.

Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2016

ANNEXE 2 – RÉSULTATS DÉTAILLÉS CONSOLIDÉS PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2016			2015	
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Redressé, note 3
Revenus					
Fonctionnement					
Taxes	3 262 399		(20 635)	3 241 764	3 156 025
Compensations tenant lieu de taxes	252 329			252 329	254 545
Quotes-parts	404 753	431 201	(431 201)	404 753	406 084
Transferts	244 535	236 923		481 458	476 575
Services rendus	314 038	767 831	(89 929)	991 940	984 170
Imposition de droits	222 776			222 776	196 809
Amendes et pénalités	163 733			163 733	170 757
Intérêts	138 050	14 571	(18 916)	133 705	140 254
Autres revenus	16 267	127 178	(45 467)	97 978	99 451
	5 018 880	1 577 704	(606 148)	5 990 436	5 884 670
Immobilisations					
Quotes-parts		14 182	(14 182)		
Transferts	236 427	430 276		666 703	932 991
Contributions des promoteurs	250			250	6 742
Autres revenus	7 491			7 491	4 857
	244 168	444 458	(14 182)	674 444	944 590
	5 263 048	2 022 162	(620 330)	6 664 880	6 829 260
Charges					
Administration générale	768 806		(9 028)	759 778	799 416
Sécurité publique	1 083 256			1 083 256	1 076 228
Transport	1 146 697	1 620 648	(544 124)	2 223 221	2 210 358
Hygiène du milieu	653 869		(831)	653 038	616 001
Santé et bien-être	89 508	51 151	(10 796)	129 863	135 555
Aménagement, urbanisme et développement	241 540	9 122	(7 237)	243 425	226 989
Loisirs et culture	658 351	57 210	(29 398)	686 163	650 299
Frais de financement	382 947	118 762	(18 916)	482 793	484 093
	5 024 974	1 856 893	(620 330)	6 261 537	6 198 939
Excédent de l'exercice	238 074	165 269		403 343	630 321

Voir les notes et les tableaux complémentaires.

Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2016

ANNEXE 3 – CONCILIATION DE L'EXCÉDENT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2016				2015	
	Budget consolidé	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Excédent de l'exercice	521 177	238 074	165 269		403 343	630 321
Moins: revenus des activités d'immobilisations	(852 634)	(244 168)	(444 458)	14 182	(674 444)	(944 590)
Déficit des activités de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales de l'exercice	(331 457)	(6 094)	(279 189)	14 182	(271 101)	(314 269)
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Produit de cession	3 325	5 484	50		5 534	11 446
Amortissement	868 551	632 839	233 132		865 971	833 716
(Gain) perte sur cession	(3 325)	(2 381)	44		(2 337)	(9 494)
	868 551	635 942	233 226		869 168	835 668
Financement						
Remboursement de la dette à long terme	(544 088)	(449 312)	(75 833)	(961)	(526 106)	(470 242)
Affectations (note 14)						
Activités d'immobilisations	(6 264)	(8 624)	(28 499)	(300)	(37 423)	(26 570)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	35 288	68 455			68 455	45 621
Réserves financières et fonds réservés	(201 971)	(231 921)			(231 921)	(104 588)
Charges constatées à taxer ou à pouvoir	184 166	130 674	151 416	(12 921)	269 169	192 955
	11 219	(41 416)	122 917	(13 221)	68 280	107 418
Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	4 225	139 120	1 121		140 241	158 575

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2016

ANNEXE 4 – CONCILIATION DU (DÉFICIT) EXCÉDENT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2016				2015	
	Budget consolidé	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Revenus des activités d'immobilisations	852 634	244 168	444 458	(14 182)	674 444	944 590
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Acquisition						
Administration générale	(111 400)	(62 538)			(62 538)	(50 541)
Sécurité publique	(60 700)	(49 351)			(49 351)	(39 890)
Transport	(1 121 303)	(394 505)	(648 062)		(1 042 567)	(1 172 296)
Hygiène du milieu	(390 000)	(385 647)			(385 647)	(268 854)
Santé et bien-être	(73 159)	(29)	(38 603)		(38 632)	(490)
Aménagement, urbanisme et développement	(153 500)	(43 187)	(157)		(43 344)	(44 157)
Loisirs et culture	(361 000)	(228 563)			(228 563)	(221 650)
	(2 271 062)	(1 163 820)	(686 822)		(1 850 642)	(1 797 878)
Financement						
Financement à long terme des activités d'immobilisations	1 120 264	559 210	110 831		670 041	742 337
Affectations						
Activités de fonctionnement	6 264	8 624	28 499	300	37 423	26 570
Excédent des activités de fonctionnement affecté		10 307			10 307	14 434
Réserves financières et fonds réservés	291 900	292 547			292 547	211 212
	298 164	311 478	28 499	300	340 277	252 216
(Déficit) excédent des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(48 964)	(103 034)	(13 882)	(165 880)	141 265

Voir les notes et les tableaux complémentaires.

Informations sectorielles
Exercice terminé le 31 décembre 2016

ANNEXE 5 – CHARGES PAR OBJET CONSOLIDÉES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2016			Total	2015
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations		
Rémunération					
Élus	10 054	171		10 225	9 986
Employés	1 679 912	690 012	(7 134)	2 362 790	2 315 278
Cotisations de l'employeur					
Élus	4 175	29		4 204	4 133
Employés	673 550	364 823		1 038 373	1 121 189
Transport et communication	42 047	159 010		201 057	196 142
Services professionnels, techniques et autres					
Honoraires professionnels	47 880	21 270		69 150	65 597
Achats de services techniques	269 072	42 237	(15 907)	295 402	289 122
Autres	4 124	17 957		22 081	18 234
Location, entretien et réparation					
Location	87 736	20 088	(19 553)	88 271	86 389
Entretien et réparation	70 412	35 321	(33)	105 700	96 910
Biens durables					
Travaux de construction	18 940			18 940	13 446
Autres biens durables	955			955	413
Biens non durables					
Fourniture de services publics	83 368	15 428	(4 109)	94 687	95 317
Autres biens non durables	151 472	65 324	(6 415)	210 381	211 627
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :					
La municipalité	290 483	39 644		330 127	321 038
Gouvernement du Québec et ses entreprises	51 062	74 934		125 996	131 581
Autres tiers	40 173	1 737	(18 916)	22 994	25 865
Autres frais de financement	1 229	2 447		3 676	5 609
Contributions à des organismes					
Organismes municipaux					
Société de transport de Montréal	445 383		(445 383)		
Communauté métropolitaine de Montréal	37 874			37 874	29 399
Autres	42 692		(27 783)	14 909	6 176
Organismes gouvernementaux					
Agence métropolitaine de transport	58 707			58 707	63 295
Autres	14 883			14 883	12 010
Autres organismes	170 118	13 160	(15 684)	167 594	144 492
Amortissement des immobilisations	632 839	233 132		865 971	833 716
Perte sur cession d'immobilisations		44		44	
Autres objets					
Créances douteuses ou irrécouvrables	1 813	275		2 088	22 428
Autres	94 021	59 850	(59 413)	94 458	79 547
	5 024 974	1 856 893	(620 330)	6 261 537	6 198 939

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2016

1. STATUT

La Ville de Montréal (la Ville) est un organisme municipal constitué le 1^{er} janvier 2002, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4).

Le 1^{er} janvier 2006, à la suite des résultats du scrutin référendaire tenu en 2004 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q. 2003, chapitre 14), les anciennes municipalités de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des-Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de L'Île-Dorval, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du Village de Senneville et de Westmount ont été reconstituées, créant ainsi une Ville de Montréal résiduaire de 19 arrondissements, laquelle regroupe 87 % de la population totale de l'île de Montréal. Conformément aux dispositions de cette loi, toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal demeurent toutefois liées les unes aux autres et forment une agglomération correspondant au territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2005.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret numéro 1229-2005) et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, la Ville de Montréal résiduaire constitue la municipalité centrale chargée d'exercer, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération.

L'agglomération est sous l'autorité du conseil d'agglomération de la Ville, instance politique et décisionnelle, investie des pouvoirs décisionnels relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération. Le conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité centrale, distinct du conseil de la Ville visé par l'article 14 de la *Charte de la Ville de Montréal*. Il est formé de représentants de chacune des municipalités liées; le nombre de représentants de chacune des municipalités est établi de façon proportionnelle à l'importance relative de leur population respective.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales présentées à la note 14.

Dans les informations sectorielles et les notes et tableaux complémentaires, l'expression « Ville » désigne l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle et l'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Ville et des organismes qu'elle contrôle. Ces organismes sont : la Société de transport de Montréal (la STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal, le Technoparc Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, Anjou 80, la Société en commandite Stationnement de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal et BIXI Montréal. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions aux livres de la Ville s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments présentés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

c) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des engagements et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses sur les débiteurs, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, la durée de vie utile estimative des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, du passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, du passif environnemental, des contestations d'évaluation et des réclamations en justice et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et du passif au titre des avantages sociaux futurs.

d) Placements

Les placements temporaires sont présentés au moindre du coût et de leur juste valeur.

Les autres placements sont présentés au coût et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime relatifs aux placements sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance. L'utilisation des sommes accumulées au fonds d'amortissement est restreinte aux remboursements d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursement annuel.

e) Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. La portion de ces propriétés, destinées à être vendues au cours de l'exercice subséquent, est présentée dans les actifs financiers.

f) Prêts

Les prêts sont présentés au moindre du coût et de leur valeur de recouvrement nette. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont présentés à la valeur nominale actualisée pour tenir compte de la valeur de l'élément subvention. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée des prêts selon la méthode de l'intérêt réel.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Provision pour contestations d'évaluation

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

h) Revenus reportés

Les primes à l'émission de titres sont amorties sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les montants perçus à l'égard de l'acquisition et de l'aménagement des parcs et terrains de jeux sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'acquisition de terrains destinés à cette fin ou lors de la réalisation des travaux d'aménagement qui y sont reliés.

i) Actifs non financiers

La Ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

j) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	10 à 40 ans
Réseau du métro	20 à 100 ans
Voitures de métro	40 à 60 ans
Bâtiments	20 à 40 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Véhicules	5 à 60 ans
Ameublements et équipement de bureau	5 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	5 à 25 ans
Autres	20 à 25 ans

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment où elles sont utilisées pour la production de biens ou la prestation de services.

Les terrains servant d'assises de rues, acquis autrement que par un contrat d'acquisition, sont comptabilisés à une valeur symbolique de 1 \$. Les autres terrains sont comptabilisés au coût. Dans le cas où le coût n'a pu être déterminé, il a fait l'objet d'estimations.

k) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

l) Autres actifs non financiers

Les frais d'émission de titres sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire.

m) Revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes

À l'exception des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules, les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice pour lequel ils sont exigibles. Les revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules sont constatés sur une période de douze mois à compter de la date de leur encaissement.

n) Revenus de quotes-parts

Les charges constatées par la Ville dans l'exercice des compétences d'agglomération sont facturées aux municipalités liées de l'agglomération. Les revenus découlant de cette facturation sont inscrits à titre de quotes-parts à l'état consolidé des résultats.

o) Revenus de transferts

Les revenus de transferts sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels ils se rapportent, dans la mesure où ils ont été autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est inscrit dans les revenus reportés et est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées.

Certains aspects de la norme SP 3410 *Paiements de transfert*, notamment les questions reliées à la notion d'autorisation des transferts, font actuellement l'objet d'interprétations diverses au sein de la profession comptable, plus particulièrement dans le cas des transferts pluriannuels versés par le gouvernement du Québec. Ces interprétations ont mené les auditeurs indépendants à émettre, depuis l'exercice 2013, des opinions divergentes sur les états financiers consolidés de la Ville.

Face à ces divergences d'interprétation à la Ville et au sein d'autres entités appliquant la norme comptable SP 3410 *Paiements de transfert*, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a diffusé, en novembre 2014, un appel à informations afin de réunir les éléments probants au sujet de l'expérience des parties prenantes à l'égard de l'adoption et de l'application de la norme. Au cours de l'exercice, le CCSP a examiné la mise en œuvre de cette norme et a conclu que le chapitre SP 3410, tel qu'actuellement rédigé, remplit les objectifs d'intérêt public ayant initialement motivé sa publication et qu'il accroît l'uniformité de la comptabilisation des paiements de transfert. En conséquence, la norme sur les paiements de transfert demeurera telle quelle.

Considérant ces éléments, la Ville maintient donc son interprétation de la notion d'autorisation et sa méthode de comptabilisation des revenus de transfert.

p) Services rendus

Les revenus liés aux services rendus sont constatés à l'état consolidé des résultats lorsque les services sont rendus et qu'ils donnent lieu à une créance. Les revenus tirés du transport des clients constituent une partie importante des services rendus comptabilisés. Ces revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats au moment où les titres de transport sont utilisés par la clientèle. Pour ce qui est des titres hebdomadaires ou mensuels, les revenus sont constatés dans la période où ces titres sont valides.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

q) Revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités, d'intérêts et autres revenus

Les revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités et les autres revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus d'imposition de droits incluent les droits de mutation immobilière; ceux-ci sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits. Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

r) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs

- Régimes à prestations déterminées

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'actif ou du passif est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction liée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période n'excédant pas cinq ans.

Le coût des services passés, lié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Au 31 décembre 2016, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 13 ans.

La charge de ces régimes est établie selon la méthode de la comptabilisation d'exercice de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Le coût des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuariels, la charge d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value constituent les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées.

- Régimes à cotisations déterminées et régimes de retraite des élus municipaux

La charge de retraite de ces régimes est constatée au moment où les cotisations sont dues.

s) Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées. Le passif provisionné correspond à la valeur actualisée des charges estimatives prévues liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation jusqu'en 2062. Ces charges sont présentées au net des redevances découlant de la valorisation des biogaz.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement pour tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

t) Passif environnemental

La Ville comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, que la Ville est directement responsable ou qu'elle accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause basée sur les flux de trésorerie actualisés présentés, le cas échéant, au net des revenus de transferts.

u) Conversion de devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date des transactions.

Les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière et le gain ou la perte de change est imputé immédiatement à l'état consolidé des résultats s'il s'agit d'éléments monétaires.

Les remboursements d'emprunts relatifs à des emprunts libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture contre les risques de change sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Pour ces emprunts, les gains ou les pertes résultant de l'écart entre le taux de conversion original et le taux de conversion à la date du remboursement sont imputés à l'état consolidé des résultats.

v) Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme et applique la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture admissibles. Lors de leur mise en place, les relations de couverture de devises doivent faire l'objet d'une documentation détaillée telle que requise par la norme SP 2600 *Conversion des devises* et la Ville doit s'attendre à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte. Elle n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transaction ou de spéculation.

La Ville utilise des contrats de swaps de devises dans le cadre de la gestion du risque associé aux emprunts libellés en devises étrangères. La valeur des swaps de devises est déterminée en appliquant la variation entre les taux de change stipulés aux contrats des swaps et les taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière aux montants des notionnels des swaps. Ceux qui constituent des actifs financiers sont retranchés de la dette à long terme, ceux qui constituent des passifs financiers y sont ajoutés. Les gains et les pertes liés à ces dérivés sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

De plus, la Ville utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt lié à sa dette. Ces contrats donnent lieu à des échanges d'intérêt qui sont comptabilisés à titre d'ajustement des frais de financement de l'année. Les montants à payer à des contreparties ou à recevoir de contreparties sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus sur la dette correspondante, autrement la valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt n'est pas comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

w) Compétences d'agglomération

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), la Ville exerce, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire formé par les municipalités liées. Les compétences portant sur l'évaluation foncière, le transport collectif des personnes, certaines fonctions relatives aux voies de circulation constituant le réseau artériel, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, les cours d'eau et lacs municipaux, les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants (sauf le territoire de la municipalité de Côte-Saint-Luc), la cour municipale, le logement social et l'aide destinée aux sans-abri et certains éléments de développement économique constituent les principales compétences d'agglomération. La ventilation de l'excédent des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales, par type de compétences, est donnée aux tableaux complémentaires 1 et 2.

x) Sectorisation et présentation des résultats

La situation financière de la Ville, ses résultats, ses excédents (déficits) des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice ainsi que ses charges par objet sont ventilés entre les deux secteurs suivants : l'administration municipale et les organismes contrôlés.

Les charges sont réparties entre les fonctions suivantes :

- la fonction « administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont liées notamment au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi et à la gestion financière, administrative et du personnel;
- la fonction « sécurité publique » comprend les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- la fonction « transport » comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises;
- la fonction « hygiène du milieu » comprend les charges relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des déchets et à la protection de l'environnement;
- la fonction « santé et bien-être » comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes;
- la fonction « aménagement, urbanisme et développement » comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les charges liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville;
- la fonction « loisirs et culture » comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture;
- la fonction « frais de financement » regroupe les intérêts et autres frais relatifs au financement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

y) Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison avec les données budgétaires consolidées, ajustées conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le budget consolidé est constitué de la combinaison du budget non consolidé adopté par l'administration municipale et des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés, après élimination des opérations réciproques.

Une comparaison avec le budget non consolidé, adopté en décembre 2015 par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération, est également présentée dans les annexes et tableaux établis à des fins fiscales.

Certaines données budgétaires ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle des réalisations de l'exercice.

3. REDRESSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au cours de l'exercice, la STM a revu la répartition du rendement généré par les placements du fonds d'amortissement attribuable aux sommes reçues du gouvernement du Québec à titre de revenus de transferts liés aux immobilisations. Une portion additionnelle du rendement de ces placements devait être portée en diminution des sommes à recevoir du gouvernement. L'état consolidé de la situation financière établi au 31 décembre 2015 a été redressé afin d'y refléter une diminution des débiteurs du gouvernement du Québec reliés aux activités d'immobilisations d'un montant de 57 M\$, une augmentation de la dette nette et une réduction de l'excédent accumulé d'un montant équivalent. L'excédent accumulé, établi au 1^{er} janvier 2015, a été réduit de 44,9 M\$. Les états consolidés des résultats et de la variation de la dette nette de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ont été redressés afin d'y présenter la diminution des revenus de transferts de 12,1 M\$.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2016

4. ENCAISSE ET PLACEMENTS (en milliers de dollars)

	2016			2015
	Fonds d'amortissement	Autres	Total	Total
Encaisse et placements temporaires				
Encaisse		217 870	217 870	223 255
Placements temporaires		97 482	97 482	347 403
		315 352	315 352	570 658
Placements				
Dépôts à terme et autres titres	137 869	634 015	771 884	693 922
Obligations et débentures	2 452 609	249 914	2 702 523	2 456 844
	2 590 478	883 929	3 474 407	3 150 766

Les placements temporaires, d'une durée de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition, sont constitués essentiellement de billets, d'acceptations bancaires et de certificats de dépôts. Ils portent intérêt à des taux variant de 0,50 % à 0,83 % (de 0,50 % à 1,75 % en 2015).

Au 31 décembre 2016, la juste valeur des placements s'établit à 3 554,3 M\$ (3 270,9 M\$ en 2015).

Au 31 décembre 2015, les placements du fonds d'amortissement et les autres placements se chiffrent respectivement à 2 252,0 M\$ et à 898,7 M\$.

Les obligations et débentures détenues par la Ville se composent essentiellement de titres émis par des gouvernements et leurs organismes, des municipalités, des commissions scolaires, des cégeps, des CLSC et des hôpitaux. Elles comprennent notamment des obligations et des débentures de la Ville qui s'élèvent à 512,1 M\$ (513,7 M\$ en 2015).

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

4. ENCAISSE ET PLACEMENTS (suite)
(en milliers de dollars)

Les échéances des placements détenus par la Ville s'établissent comme suit :

	Dépôts à terme et autres titres	Obligations et débitures	Total	Taux d'intérêt nominal pondéré
31 décembre 2016				
2017	555 832	419 795	975 627	2,09 %
2018	181 958	152 565	334 523	2,18 %
2019	15 877	326 276	342 153	3,69 %
2020	3 579	404 468	408 047	3,89 %
2021	14 638	218 260	232 898	3,67 %
1 à 5 ans	771 884	1 521 364	2 293 248	2,83 %
6 à 10 ans		810 443	810 443	3,45 %
11 à 15 ans		151 864	151 864	3,53 %
16 à 20 ans		192 732	192 732	3,77 %
Plus de 20 ans		26 120	26 120	4,14 %
	771 884	2 702 523	3 474 407	
31 décembre 2015				
2016	693 922	203 941	897 863	1,61 %
2017		424 458	424 458	3,54 %
2018		161 354	161 354	3,58 %
2019		322 740	322 740	3,79 %
2020		426 008	426 008	3,93 %
1 à 5 ans	693 922	1 538 501	2 232 423	2,88 %
6 à 10 ans		652 542	652 542	3,71 %
11 à 15 ans		31 684	31 684	4,52 %
16 à 20 ans		209 776	209 776	3,87 %
Plus de 20 ans		24 341	24 341	4,10 %
	693 922	2 456 844	3 150 766	

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

5. DÉBITEURS
(en milliers de dollars)

	2016	2015 Redressé, note 3
Taxes	97 720	104 583
Gouvernement du Canada et ses entreprises	248 114	197 461
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 942 300	2 719 786
Organismes municipaux	3 106	20 910
Services rendus et autres	371 872	359 094
	3 663 112	3 401 834

Une provision pour créances douteuses de 130,7 M\$ (151,7 M\$ en 2015) a été déduite des débiteurs.

	2016	2015 □
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 294 939	2 403 400

La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme s'établit à 2 447,4 M\$ (2 629,9 M\$ en 2015).

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

5. DÉBITEURS (suite)
(en milliers de dollars)

Les encaissements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, dont les modalités sont déterminées au 31 décembre 2016, s'établissent comme suit :

		Encaissements	Taux d'intérêt	Refinancement
			nominal pondéré	
31 décembre 2016				
	2017	292 916	4,14 %	27 477
	2018	261 256	4,08 %	43 089
	2019	252 348	4,02 %	16 646
	2020	217 247	3,79 %	6 304
	2021	176 427	3,74 %	23 622
	1 à 5 ans	1 200 194	3,98 %	117 138
	6 à 10 ans	488 370	3,67 %	120 355
	11 à 15 ans	154 049	3,20 %	91 568
	16 à 20 ans	102 700	2,84 %	16 433
		1 945 313	3,78 %	345 494
31 décembre 2015				
	2016	280 088	4,25 %	13 715
	2017	271 748	4,29 %	32 530
	2018	241 926	4,25 %	48 143
	2019	233 377	4,18 %	21 699
	2020	198 753	3,97 %	11 358
	1 à 5 ans	1 225 892	4,20 %	127 445
	6 à 10 ans	528 649	4,00 %	139 386
	11 à 15 ans	120 795	3,58 %	107 995
	16 à 20 ans	85 784	3,27 %	31 958
		1 961 120	4,07 %	406 784

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2016

6. PRÊTS (en milliers de dollars)

	2016	2015
Prêts aux PME MTL	23 482	
Prêts à un office municipal	4 798	4 534
Soldes de prix de vente et autres prêts	850	621
Prêts aux entrepreneurs		13 075
	29 130	18 230

Les prêts aux PME MTL résultent notamment du transfert des prêts consentis aux entrepreneurs. Ces prêts, échéant en 2021, ne portent pas intérêt. Un montant de 4,2 M\$ a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Les prêts à un office municipal d'habitation, échéant de 2020 à 2033, ne portent pas intérêt. Un montant de 2,8 M\$ a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée (3,1 M\$ en 2015).

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Ville dispose de leviers pour ses besoins de liquidités à court terme qui totalisent 1 777,2 M\$ au 31 décembre 2016 (1 786,5 M\$ en 2015).

De ce montant, une somme de 1 481,7 M\$ (500,0 M\$ en vertu d'une limite relative à la STM et 981,7 M\$ en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* qui autorise, à ce titre, jusqu'à 20 % des crédits budgétaires) peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme. Au 31 décembre 2016, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 367,1 M\$ (204,8 M\$ en 2015) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 0,84 % (0,83 % en 2015).

La Ville dispose également de marges de crédit à demande auprès de différentes institutions bancaires totalisant 295,5 M\$. Au 31 décembre 2016, les marges de crédit utilisées se chiffrent à 11,0 M\$ (12,0 M\$ en 2015) et portent intérêt à un taux moyen de 1,08 % (0,88 % en 2015).

8. CRÉDITEURS, PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
(en milliers de dollars)

	2016	2015
Fournisseurs	569 102	433 717
Salaires, déductions à la source et avantages sociaux	549 718	604 305
Intérêts courus sur la dette à long terme	82 251	78 502
Provisions		
Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides (1)	65 758	38 189
Passif environnemental (2)	85 706	83 883
Contestations d'évaluation	40 942	35 349
Autres	94 356	80 853
Dépôts et retenues de garantie	196 766	162 383
Gouvernement du Québec et ses entreprises	21 770	29 867
Gouvernement du Canada et ses entreprises	8 214	5 855
Autres	40 463	48 531
	1 755 046	1 601 434

¹ La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides. Au cours de l'exercice, à la suite de l'obtention de nouvelles informations, la Ville a réévalué la période requise d'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation jusqu'en 2062 (2028 en 2015). Les charges totales estimatives non actualisées se chiffrent à 118,2 M\$ (51,3 M\$ en 2015) et le taux d'actualisation utilisé est de 4 % (5,7 % en 2015).

² La Ville comptabilise également un passif environnemental à l'égard de l'assainissement des sites contaminés. Ce passif, basé sur les informations connues à ce jour, englobe les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement. Ces coûts comprennent ceux associés aux activités de fonctionnement ainsi que ceux reliés à la construction d'infrastructures utilisées uniquement dans le cadre de l'assainissement des sites. Lorsque la période de réalisation des travaux d'assainissement a pu être établie, la Ville en actualise les coûts. Au 31 décembre 2016, le passif relatif aux sites dont les coûts d'assainissement ont été actualisés s'élève à 68,4 M\$ (66,7 M\$ en 2015), les charges totales estimatives non actualisées, dont la réalisation prévue s'échelonne jusqu'en 2042, se chiffrent à 89,1 M\$ (99,7 M\$ en 2015) et le taux d'actualisation utilisé est de 4 % (4 % en 2015). Le passif relié aux sites pour lesquels la période de réalisation des travaux n'a pu être établie est de 17,3 M\$ (17,2 M\$ en 2015). Les recouvrements éventuels de coûts reliés à des transferts gouvernementaux et à la facturation à des partenaires impliqués dans l'assainissement des sites, s'ils étaient confirmés et satisfaisaient à tous les critères de comptabilisation, pourraient conduire à une réduction du passif dans le futur.

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

9. REVENUS REPORTÉS
(en milliers de dollars)

	2016	2015
Primes à l'émission de titres	77 804	79 861
Transferts	51 176	28 639
Titres de transport	23 354	22 456
Acquisition et aménagement de parcs et de terrains de jeux	28 720	20 557
Taxe sur l'immatriculation des véhicules	16 021	15 595
Autres	14 631	17 193
	211 706	184 301

10. DETTE À LONG TERME
(en milliers de dollars)

	2016	2015
Obligations et billets		
Dollars canadiens (1)	10 769 407	10 427 335
Monnaies étrangères		370
Autres dettes à long terme		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	158	381
Emprunts à terme et hypothèques immobilières (2)	103 161	112 575
Autres	19 026	21 345
	10 891 752	10 562 006

¹ Comprend la dette à long terme reliée au remboursement de l'obligation nette des régimes de retraite qui se chiffre à 1 294,9 M\$ (1 294,9 M\$ en 2015).

² Les hypothèques immobilières, au montant de 19,0 M\$ (22,9 M\$ en 2015), sont garanties par des propriétés d'une valeur comptable de 34,9 M\$ (34,2 M\$ en 2015).

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

10. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Le recouvrement de la dette à long terme aux fins de son remboursement se répartit de la façon suivante :

	2016	2015
À la charge des contribuables		
De la municipalité centrale	3 505 605	3 495 154
De l'agglomération	2 185 247	2 073 347
Sommes accumulées au fonds d'amortissement	2 590 478	2 252 041
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 294 939	2 403 400
À recouvrer de tiers par l'entremise de redevances	315 483	338 064
	10 891 752	10 562 006

La Ville utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 242,2 M\$ (244,1 M\$ en 2015). Les passifs financiers associés à ces swaps sont compris dans le montant de la dette à long terme.

En considérant ces swaps, la totalité des emprunts de la Ville portent intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2016, tous les emprunts contractés en devises font l'objet d'une couverture (au 31 décembre 2015, les emprunts ne faisant pas l'objet d'une couverture s'élevaient à 0,3 M\$ et le gain sur change relatif à ceux-ci se chiffre à 0,5 M\$).

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

10. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Les versements estimatifs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

Années d'échéance	2016			2015		
	Dollars canadiens (1) échéance	À refinancer	Échéance nette	Dollars canadiens (1) échéance	À refinancer	Échéance nette
2016				594 744	134 354	460 390
2017	1 069 346	163 902	905 444	1 059 409	163 909	895 500
2018	1 008 131	307 213	700 918	983 560	307 204	676 356
2019	1 194 750	242 732	952 018	1 170 311	242 773	927 538
2020	486 576	57 575	429 001	463 764	88 145	375 619
2021	864 313	297 167	567 146			
1 à 5 ans	4 623 116	1 068 589	3 554 527	4 271 788	936 385	3 335 403
6 à 10 ans	3 807 684	872 422	2 935 262	3 430 882	835 699	2 595 183
11 à 15 ans	299 439		299 439	714 562	8 172	706 390
16 à 20 ans	1 107 783	93 321	1 014 462	1 090 674	88 322	1 002 352
2043	934 556		934 556	934 556		934 556
2045	119 174		119 174	119 174		119 174
À perpétuité				370		370
TOTAL	10 891 752	2 034 332	8 857 420	10 562 006	1 868 578	8 693 428

¹ Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt présentés dans le tableau tiennent compte du taux d'intérêt nominal et de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

Années d'échéance	2016	2015
	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	4,36 %	4,39 %
6 à 10 ans	3,73 %	4,10 %
11 à 15 ans	3,95 %	4,55 %
16 à 20 ans	4,16 %	4,15 %
2043	6,00 %	6,00 %
2045	6,00 %	6,00 %
À perpétuité		3,00 %
Moyenne pondérée	4,27 %	4,44 %

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2016

10. DETTE À LONG TERME (suite) (en milliers de dollars)

Juste valeur

La juste valeur de la dette se chiffre à 12 069,7 M\$ (11 935,3 M\$ en 2015). Elle comprend des passifs financiers nets associés à des swaps de devises et de taux d'intérêt de 36,4 M\$ (31,9 M\$ en 2015).

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (en milliers de dollars)

	2016	2015
Régimes de retraite à prestations déterminées	143 720	14 175
Autres régimes	267 095	261 560
Passif au titre des avantages sociaux futurs	410 815	275 735

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 649,7 M\$ (748,9 M\$ en 2015). Les charges relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite des élus municipaux s'élèvent respectivement à 1,1 M\$ (0,9 M\$ en 2015) et à 2,5 M\$ (2,4 M\$ en 2015).

Régimes à prestations déterminées

a) Description des régimes

La Ville offre à la plupart de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. En vertu de ces régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Les cotisations de la Ville sont établies suivant différentes méthodes actuarielles.

Des avantages complémentaires de retraite, liés à l'assurance-vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires sont aussi accordés à certains employés. De plus, des avantages postérieurs à l'emploi sont aussi fournis. Ces avantages comprennent notamment les prestations de remplacement du revenu, les prestations complémentaires de chômage, le maintien des protections durant des périodes d'absence temporaire et certaines allocations de départ. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les plus récentes évaluations actuarielles ont été réalisées au cours de la période s'échelonnant du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2015.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2016

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite) (en milliers de dollars)

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	17 922 156		16 623 283	
Obligation au titre des prestations constituées	(18 254 929)	(273 305)	(17 716 201)	(265 321)
Déficit de capitalisation	(332 773)	(273 305)	(1 092 918)	(265 321)
Pertes actuarielles non amorties	548 999	6 210	1 241 985	3 761
Actif (passif) au titre des prestations constituées	216 226	(267 095)	149 067	(261 560)
Provision pour moins-value	(359 946)		(163 242)	
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(143 720)	(267 095)	(14 175)	(261 560)

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	(9 024 981)	(273 305)	(8 919 850)	(265 321)
Valeur actuarielle des actifs des régimes	8 234 467		7 660 917	
Déficit de capitalisation	(790 514)	(273 305)	(1 258 933)	(265 321)

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	16 623 283		15 295 520	
Rendement prévu des actifs des régimes	1 007 988		919 224	
Gains survenus dans l'exercice sur le rendement prévu des actifs des régimes	600 575		707 694	
Rendement réel des actifs des régimes	1 608 563		1 626 918	
Cotisations de l'employeur	504 551	10 024	484 371	11 522
Cotisations des employés	176 092		144 302	
Prestations versées	(990 333)	(10 024)	(927 828)	(11 522)
Solde à la fin de l'exercice	17 922 156		16 623 283	
Juste valeur des actifs des régimes (1)	18 270 472		17 325 812	

¹ La juste valeur des actifs comprend les obligations émises directement par la Ville à ses régimes de retraite. Elles sont inscrites à leur coût de 303,7 M\$ (303,7M\$ en 2015).

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2016		2015	
	Régimes de retraite (1)	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	17 716 201	265 321	16 861 265	276 486
Coût des services rendus au cours de l'exercice	422 145	8 554	411 054	10 471
Coût des services passés	(220 699)	(3 277)	10 850	(10 404)
Prestations versées	(990 333)	(10 024)	(927 828)	(11 522)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 021 245	10 438	1 006 187	11 062
(Gains) pertes survenus dans l'exercice sur l'obligation	306 370	2 293	354 673	(10 772)
Solde à la fin de l'exercice	18 254 929	273 305	17 716 201	265 321

¹ Au 31 décembre 2016, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 1 316,1 M\$ (1 174,8 M\$ au 31 décembre 2015) découlant de l'adoption, en 2014, de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15).

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	422 145	8 554	411 054	10 471
Coût des services passés	(220 699)	(3 277)	10 850	(10 404)
Cotisations des employés	(176 092)		(144 302)	
Pertes (gains) actuariels non amortis constatés				
lors de modifications de régimes	211 588	(248)	(9 078)	(1 142)
Amortissement des pertes actuarielles	187 193	92	221 021	1 283
Charge au titre des avantages de retraite	424 135	5 121	489 545	208
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 021 245	10 438	1 006 187	11 062
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 007 988)		(919 224)	
Charge d'intérêt	13 257	10 438	86 963	11 062
Variation de la provision pour moins-value	196 704		161 134	
Charge totale	634 096	15 559	737 642	11 270

g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	5,90% à 6,50%	4,00%	6,00% à 6,50%	4,00%
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,90% à 6,50%		6,00% à 6,50%	
Taux d'inflation	2,00% à 2,25%	2,25%	2,00% à 2,25%	2,25%
Taux de croissance des salaires	2,50% à 2,75%	2,60%	2,50% à 2,75%	2,50%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé		5,00% à 8,50%		5,00% à 8,50%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 5,50%		3,00% à 5,50%
Années où le taux devrait se stabiliser		2025 et 2027		2024 et 2025

Tables de mortalité

Pour les principaux régimes de retraite de la Ville, à l'exception de celui des policiers, la table utilisée est celle publiée en 2014 par l'Institut canadien des actuaires (ICA) à laquelle la Ville a choisi d'apporter certains ajustements basés sur les résultats d'une étude portant sur le secteur municipal. Pour le régime de retraite des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014Publ avec l'échelle CPM-B publiée par l'ICA en 2014.

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

h) **Loi favorisant la santé financière des régimes de retraite à prestations déterminées**

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15). Cette loi prévoit que les régimes de retraite du secteur municipal doivent être restructurés. Elle prévoit également les modifications à apporter aux régimes relativement au service accumulé avant le 1^{er} janvier 2014 et au service accumulé à compter de cette date.

Certaines modifications prévues par la loi s'appliquaient à compter du 1^{er} janvier 2014, d'autres, à la conclusion d'ententes entre les parties, à la suite de décisions rendues par un arbitre ou à la fin de chacune des conventions collectives alors en vigueur.

Depuis la sanction de la loi, des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des syndicats d'employés en contestation à cette loi. Puisque le résultat de ces démarches et l'ampleur des montants en cause sont indéterminables, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été considérées au 31 décembre 2016.

Les incidences financières de la loi sur les composantes de la charge des régimes de retraite à prestations déterminées découlant des modifications appliquées au cours de l'exercice sont montrées dans le tableau qui suit :

	2016
	Augmentation (Réduction)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(151)
Coût des services passés (1)	(186 217)
Cotisations additionnelles des employés	(16 214)
Pertes actuarielles non amorties constatées lors de modifications de régimes (1)	173 022
Amortissement des pertes actuarielles	(655)
Charge au titre des avantages de retraite	(30 215)
Charge d'intérêt	(249)
Réduction de la charge	(30 464)

¹ Au cours de l'exercice, tel que permis par la loi, la Ville a choisi de suspendre, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'indexation automatique de la rente des retraités pour ses principaux régimes de retraite. Cette modification a entraîné une réduction du coût des services passés de 179,2 M\$ compensée par des pertes actuarielles non amorties de 166,0 M\$, pour un impact net de 13,2 M\$.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2016

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite) (en milliers de dollars)

Régimes à cotisations déterminées et régimes des élus municipaux

a) Description des régimes

Certains employés participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées où la cotisation de la Ville représente un pourcentage de la rémunération. Les élus municipaux participent quant à eux à des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec. Les cotisations de la Ville sont fixées par le gouvernement.

b) Cotisations de l'employeur

	2016	2015
Régimes à cotisations déterminées	1 061	946
Régimes de retraite des élus municipaux	2 457	2 435

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

12. IMMOBILISATIONS
(en milliers de dollars)

	Solde au 31-12-2015	Augmentation	Diminution	Solde au 31-12-2016
COÛT				
Infrastructures	11 085 134	851 237	483 603	11 452 768
Réseau du métro	2 583 496	118 972	9 750	2 692 718
Voitures de métro	607 779	380 912	18 874	969 817
Bâtiments	3 314 244	243 250	4 683	3 552 811
Améliorations locatives	68 893	4 865	6 044	67 714
Véhicules	1 425 631	92 316	22 386	1 495 561
Ameublement et équipement de bureau	477 926	81 817	38 181	521 562
Machinerie, outillage et équipement	330 388	40 331	10 849	359 870
Terrains	1 204 724	36 942	357	1 241 309
Autres	7 849		1 074	6 775
	21 106 064	1 850 642	595 801	22 360 905
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Infrastructures	5 146 153	449 095	483 603	5 111 645
Réseau du métro	658 962	85 614	9 673	734 903
Voitures de métro	469 816	5 523	18 874	456 465
Bâtiments	1 487 738	101 953	2 528	1 587 163
Améliorations locatives	37 326	6 857	6 044	38 139
Véhicules	756 850	109 040	22 365	843 525
Ameublement et équipement de bureau	216 505	74 979	38 165	253 319
Machinerie, outillage et équipement	161 349	32 756	10 849	183 256
Autres	3 061	154	503	2 712
	8 937 760	865 971	592 604	9 211 127
VALEUR COMPTABLE NETTE	12 168 304			13 149 778

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 711,4 M\$ au 31 décembre 2016 (618,5 M\$ en 2015).

13. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS
(en milliers de dollars)

	2016	2015
Dépôts pour l'achat de voitures de métro et de bus	316 065	440 001
Dépôts pour l'achat d'autres actifs	53 200	28 300
Frais d'émission de titres	43 538	45 926
Autres	9 939	9 536
	422 742	523 763

14. EXCÉDENT ACCUMULÉ
(en milliers de dollars)

	2016	2015 Redressé, note3
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	196 384	203 361
Excédent des activités de fonctionnement affecté	404 068	335 333
Réserves financières et fonds réservés	189 529	247 973
Déficit des activités d'immobilisations	(223 046)	(55 906)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 219 191)	(948 821)
Investissement net dans les immobilisations	8 211 939	7 374 400
	7 559 683	7 156 340

Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec, la Ville présente, dans son rapport financier annuel, certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes définis aux paragraphes qui suivent, ces informations financières sont montrées aux annexes 3 et 4, aux tableaux 1, 2, 3 et 4 ainsi que dans la section du rapport portant spécifiquement sur l'administration municipale.

Excédent des activités de fonctionnement affecté

L'excédent des activités de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. 2000, chapitre 56), par la *Charte de la Ville de Montréal* ou par des résolutions adoptées par le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements. Il comprend également l'excédent des activités de fonctionnement des organismes contrôlés.

Réserves financières et fonds réservés

Certaines sommes perçues par la Ville doivent être comptabilisées dans des comptes spéciaux de l'excédent accumulé et être utilisées à des fins spécifiques, notamment pour l'aménagement et l'entretien d'unités de stationnement, pour la fourniture des services de l'eau et de la voirie ainsi que pour l'acquisition d'immobilisations.

14. EXCÉDENT ACCUMULÉ (suite) (en milliers de dollars)

Déficit des activités d'immobilisations

Le déficit des activités d'immobilisations correspond au déficit du financement sur les coûts d'immobilisations.

Charges constatées à taxer ou à pourvoir

Les charges constatées à taxer ou à pourvoir correspondent au solde net des charges constatées à l'état consolidé des résultats qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du solde lié à l'obligation initiale au 1^{er} janvier 2007 relative aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi, ce montant sera viré par affectation à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté sur des périodes estimatives s'échelonnant jusqu'en 2045. Les charges constatées à taxer ou à pourvoir résultent des éléments suivants :

- l'application des mesures transitoires liées à des modifications de méthodes comptables survenues en l'an 2000 (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2020);
- l'application des mesures d'allègements liées aux avantages sociaux futurs (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025);
- l'application des mesures d'allègements pour atténuer les impacts de la crise financière de 2008 sur les régimes de retraite à prestations déterminées (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2022);
- l'application des mesures d'allègements liées au passif environnemental (amortissement à compter de 2017, sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2042);
- l'application des mesures d'allègements liées au changement de méthode de traitement du remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) permise pendant la période allant de 2014 à 2017 (amortissement sur une période maximale de 10 ans);
- le financement à long terme de certaines charges de fonctionnement liées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045).

Investissement net dans les immobilisations

L'investissement net dans les immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la portion de la dette liée à ces immobilisations et augmentée des placements du fonds d'amortissement accumulés pour le remboursement de cette dette et des débiteurs à recouvrer de tiers pour ledit remboursement.

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

15. REVENUS DE TRANSFERTS
(en milliers de dollars)

	2016	2015 Redressé, Note 3
Transferts - activités de fonctionnement		
Gouvernement du Canada	5 238	5 124
Gouvernement du Québec	438 019	432 706
Communauté métropolitaine de Montréal	38 201	38 745
	481 458	476 575
Transferts - activités d'immobilisations		
Gouvernement du Canada		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	34 683	13 353
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	91 681	77 637
Gouvernement du Québec		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	34 683	13 353
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	355 417	738 682
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	117 099	59 350
Autres	33 140	30 616
	666 703	932 991
	1 148 161	1 409 566

16. REVENUS D'INTÉRÊTS
(en milliers de dollars)

	2016	2015
Fonds d'amortissement	80 035	80 797
Encaisse et autres intérêts	40 979	45 001
	121 014	125 798
Arriérés de taxes	12 691	14 456
	133 705	140 254

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Utilisation d'instruments dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie associés aux variations des taux de change et des taux d'intérêt auquel l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction et de spéculation.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2016, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la totalité des emprunts de la Ville sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Ville est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tiers. La Ville considère que ces tiers seront en mesure de satisfaire à leurs obligations.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs autres que ceux à affecter au remboursement de la dette à long terme, des emprunts temporaires et des créditeurs, provisions et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

(en milliers de dollars)	2016		2015	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements	3 554 343	3 474 407	3 270 901	3 150 766
Débiteurs à affecter au remboursement				
de la dette à long terme	2 447 415	2 294 939	2 629 893	2 403 400
Dette à long terme	12 069 709	10 891 752	11 935 309	10 562 006

La juste valeur des placements correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur de la dette à long terme et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme est fondée essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps reflète le montant que la Ville encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2016, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps se chiffre à 36,4 M\$ (31,9 M\$ en 2015). Ils sont compris dans les montants de la dette à long terme.

18. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) Obligations contractuelles

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de location de propriétés, de location de machinerie et de divers équipements, de service pour le déneigement et la collecte des ordures, la Ville s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 1 105,9 M\$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022-2050</u>	<u>Total</u>
314,5 M\$	255,0 M\$	182,0 M\$	130,0 M\$	59,0 M\$	165,4 M\$	1 105,9 M\$

Les engagements à l'égard des activités d'immobilisations se chiffrent à 2 646,3 M\$, dont 1 046,7 M\$ pour l'achat de voitures de métro.

b) Grand Prix de Formule 1 du Canada

Dans le cadre d'une entente de renouvellement permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal, la Ville s'est engagée à verser une contribution annuelle de 17,4 M\$ jusqu'en 2024 inclusivement. Cette contribution sera majorée de 2 % l'an. À cet égard, la contribution annuelle à recevoir par la Ville de ses partenaires est de 16,3 M\$. Cette contribution à recevoir sera également majorée de 2 % l'an.

De plus, en vertu d'une convention de bail concernant la location du circuit Gilles-Villeneuve, la Ville s'est engagée à réaliser des travaux d'amélioration du circuit d'un montant maximal de 48,0 M\$ en 2019.

c) Réclamations et assurances

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 499,1 M\$. Les avocats de la Ville considèrent que le règlement de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Ville.

L'administration municipale ne contracte aucune assurance contre les risques. Par contre, en vertu de sa charte, elle doit prévoir à son budget établi à des fins fiscales une somme d'au moins 1 % de ses charges afin de couvrir les charges non prévues au budget, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

d) Environnement

La Ville, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer notamment à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (L.Q. 2002, chapitre 11). Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter un terrain après son utilisation ou lorsqu'elle en change l'utilisation.

18. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

e) Organisation et gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal

La *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (L.Q.2016, chapitre 8) a été adoptée le 19 mai 2016 et entrera en vigueur le 1^{er} juin 2017. Elle prévoit un nouveau partage des compétences pour favoriser la mobilité des personnes, notamment par l'abolition de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) qui sera remplacée par deux organismes, soit l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) qui sera dédiée à la planification, au développement, à la tarification et au financement des services de transport collectif dans la grande région de Montréal et le Réseau de transport métropolitain (RTM) qui aura pour mandat d'exploiter certains services de transport collectif dont la desserte par trains de banlieue.

Aux fins de l'application de la loi, les organismes publics de transport, dont fait partie la STM, devront conclure des ententes avec l'ARTM.

L'ARTM désignera parmi les équipements et infrastructures qui appartiennent aux organismes de transport ceux qui ont un caractère métropolitain. Elle acquerra ces actifs selon les modalités prévues dans la loi.

Compte tenu du degré d'avancement des travaux relatifs à l'implantation des deux nouveaux organismes, la Ville n'est pas en mesure d'évaluer les impacts de l'adoption de la loi sur sa situation financière.

19. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

TABLEAU 1 – EXCÉDENT (DEFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

2016		
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalizations (1)
Revenus		
Taxes	3 202 693	3 215 632
Compensations tenant lieu de taxes	247 844	252 329
Quotes-parts		
Transferts	157 724	163 819
Services rendus	417 192	420 053
Imposition de droits	168 019	220 893
Amendes et pénalités	106 827	90 355
Intérêts	65 165	79 210
Autres revenus	38 991	27 294
	4 404 455	4 469 585
Charges de fonctionnement		
Administration générale	734 488	674 093
Sécurité publique	847 792	847 836
Transport	909 267	894 038
Hygiène du milieu	445 363	433 999
Santé et bien-être	114 288	106 956
Aménagement, urbanisme et développement	194 255	178 104
Loisirs et culture	513 496	542 280
Frais de financement	256 294	246 456
	4 015 243	3 923 762
Excédent avant financement et affectations	389 212	545 823
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (3)	(281 186)	(284 438)
Affectations (note 14)		
Activités d'immobilisations	(1 125)	(16 439)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	35 127	57 732
Réserves financières et fonds réservés	(117 261)	(136 870)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(20 632)	(1 752)
	(103 891)	(97 329)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	4 135	164 056

¹ Les revenus de transferts, ainsi que les charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, sont réduits d'un montant de 95,0 M\$ (55,0 M\$ en 2015) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au fonds chantiers Canada Québec (FCCQ).

² Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable et aux opérations intercompétences.

³ Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

(en milliers de dollars)

2016						2015 □
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
46 070	46 767	(19 645)	(20 635)	3 229 118	3 241 764	3 156 025
				247 844	252 329	254 545
2 676 108	2 672 499	(2 270 996)	(2 267 746)	405 112	404 753	406 084
355 253	317 639			512 977	481 458	476 575
692 450	690 564	(113 273)	(118 677)	996 369	991 940	984 170
1 943	1 883			169 962	222 776	196 809
92 718	73 378			199 545	163 733	170 757
74 131	73 411	(19 073)	(18 916)	120 223	133 705	140 254
114 833	119 268	(43 709)	(45 467)	110 115	101 095	101 352
4 053 506	3 995 409	(2 466 696)	(2 471 441)	5 991 265	5 993 553	5 886 571
347 040	329 015	(251 003)	(255 725)	830 525	747 383	783 272
1 015 838	1 033 605	(833 456)	(834 064)	1 030 174	1 047 377	1 037 140
1 814 300	1 842 971	(978 773)	(978 346)	1 744 794	1 758 663	1 771 566
227 639	240 559	(240 382)	(236 972)	432 620	437 586	418 528
36 416	30 542	(15 326)	(15 190)	135 378	122 308	127 320
58 537	74 431	(40 370)	(40 770)	212 422	211 765	195 131
150 773	150 971	(104 117)	(105 640)	560 152	587 611	548 122
270 885	255 253	(19 073)	(18 916)	508 106	482 793	484 093
3 921 428	3 957 347	(2 482 500)	(2 485 623)	5 454 171	5 395 486	5 365 172
132 078	38 062	15 804	14 182	537 094	598 067	521 399
(261 941)	(240 707)	(961)	(961)	(544 088)	(526 106)	(470 242)
(5 139)	(20 684)		(300)	(6 264)	(37 423)	(26 570)
161	10 723			35 288	68 455	45 621
(84 710)	(95 051)			(201 971)	(231 921)	(104 588)
219 641	283 842	(14 843)	(12 921)	184 166	269 169	192 955
129 953	178 830	(14 843)	(13 221)	11 219	68 280	107 418
90	(23 815)			4 225	140 241	158 575

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

TABLEAU 2 – (DEFICIT) EXCÉDENT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE
2016

	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Quotes-parts		
Transferts	169 300	104 641
Contributions des promoteurs	12 900	141
Autres revenus		6 021
	182 200	110 803
Acquisition d'immobilisations		
Administration générale	66 600	36 328
Sécurité publique	200	2 053
Transport	379 500	295 334
Hygiène du milieu	161 800	130 206
Santé et bien-être	73 159	38 603
Aménagement, urbanisme et développement	85 900	34 851
Loisirs et culture	223 500	174 602
	990 659	711 977
Déficit avant financement et affectations	(808 459)	(601 174)
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	674 234	299 731
Affectations		
Activités de fonctionnement	1 125	16 439
Excédent des activités de fonctionnement affecté		10 307
Réserves financières et fonds réservés (3)	133 100	130 004
	134 225	156 750
(Déficit) excédent des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(144 693)

¹ Les revenus comprennent des transferts de 95,0 M\$ (55,0 M\$ en 2015) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au fonds chantiers Canada Québec (FCCQ).

² Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable.

³ L'affectation de 162,5 M\$ (104,4 M\$ en 2015) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 24,6 M\$ (10,5 M\$ en 2015) provenant des compétences de nature locale.

(en milliers de dollars)

2016

2015

Redressé, note 3

Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations (1)	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
15 804	14 182	(15 804)	(14 182)			
667 734	562 062			837 034	666 703	932 991
2 700	109			15 600	250	6 742
	1 470				7 491	4 857
686 238	577 823	(15 804)	(14 182)	852 634	674 444	944 590
44 800	26 210			111 400	62 538	50 541
60 500	47 298			60 700	49 351	39 890
741 803	747 233			1 121 303	1 042 567	1 172 296
228 200	255 441			390 000	385 647	268 854
	29			73 159	38 632	490
67 600	8 493			153 500	43 344	44 157
137 500	53 961			361 000	228 563	221 650
1 280 403	1 138 665			2 271 062	1 850 642	1 797 878
(594 165)	(560 842)	(15 804)	(14 182)	(1 418 428)	(1 176 198)	(853 288)
430 226	370 310	15 804		1 120 264	670 041	742 337
5 139	20 684		300	6 264	37 423	26 570
					10 307	14 434
158 800	162 543			291 900	292 547	211 212
163 939	183 227		300	298 164	340 277	252 216
	(7 305)		(13 882)		(165 880)	141 265

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ

(en milliers de dollars)

	2016	2015 Redressé, note 3
Excédent accumulé		
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	196 384	203 361
Excédent des activités de fonctionnement affecté	404 068	335 333
Réserves financières et fonds réservés	189 529	247 973
Déficit des activités d'immobilisations	(223 046)	(55 906)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 219 191)	(948 821)
Investissement net dans les immobilisations	8 211 939	7 374 400
	7 559 683	7 156 340
Ventilation des différents éléments		
Excédent des activités de fonctionnement affecté		
Affectation à l'exercice suivant	48 168	39 100
Excédent affecté - Arrondissements	190 490	156 944
Excédent affecté - Projets spécifiques	40 506	20 228
Excédent affecté - Autres fins	124 904	119 061
	404 068	335 333
Réserves financières et fonds réservés		
Réserves financières		
Eau	115 528	170 058
Voirie	47 384	50 645
Immobilisations		142
	162 912	220 845
Fonds réservés		
Fonds de roulement	10 347	10 904
Solde des règlements d'emprunts fermés	8 592	7 886
Unités de stationnement	5 310	5 329
Autres	2 368	3 009
	26 617	27 128
	189 529	247 973
Charges constatées à taxer ou à pourvoir		
Mesures transitoires relatives au 1er janvier 2000		
Avantages sociaux		(4 256)
Avantages sociaux futurs		
Régimes de retraite	108 402	349 591
Autres régimes	(199 140)	(199 140)
	(90 738)	150 451
Passif environnemental	(40 000)	(40 000)
Mesure transitoire relative à la TVQ	(22 500)	
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 065 953)	(1 055 016)
	(1 219 191)	(948 821)

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ (Suite)

(en milliers de dollars)

	2016	2015 Redressé, note 3
Investissement net dans les immobilisations		
Actif		
Placements - Fonds d'amortissement	2 590 478	2 252 041
Montants des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	2 159 664	2 256 104
Immobilisations	13 149 778	12 168 304
	17 899 920	16 676 449
Passif		
Revenus reportés - Gains de change nets non matérialisés		(512)
Dette à long terme	(10 891 752)	(10 562 006)
Dette n'affectant pas l'investissement net dans les immobilisations	1 203 771	1 260 469
	(9 687 981)	(9 302 049)
	8 211 939	7 374 400

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2016

TABLEAU 4 – ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ

(en milliers de dollars)

	2016	2015 Redressé, note 3
Dette à long terme de l'administration municipale	8 338 522	7 992 494
<i>Ajouter</i>		
Activités de fonctionnement à financer à long terme	83 109	30 681
Activités d'immobilisations à financer à long terme	28 242	
Autres		
Achat de terrains	17 659	16 996
Débiteurs gouvernement	14 538	74 386
<i>Déduire</i>		
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	1 243 221	1 321 027
Montant accumulé pour le remboursement de la dette à long terme	1 927 505	1 644 966
Montant à recouvrer par l'entremise de redevances	334 870	332 687
Excédent des activités d'immobilisations		21 982
Endettement net à long terme de l'administration municipale	4 976 474	4 793 895
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés	949 104	858 347
Endettement net à long terme	5 925 578	5 652 242
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de la CMM	12 072	13 599
Endettement total net à long terme consolidé	5 937 650	5 665 841

Information
financière de
l'administration
municipale

2016

Ventilation par
compétence

Gestion de l'eau

Ventilation des
charges mixtes

Information
financière de
l'administration
municipale

2016

Ventilation par
compétence

Information financière de l'administration municipale
31 décembre 2016

EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2016	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalizations (1)
Revenus		
Taxes	3 202 693	3 215 632
Compensations tenant lieu de taxes	247 844	252 329
Quotes-parts		
Transferts	157 724	163 819
Services rendus	273 274	281 939
Imposition de droits	168 019	220 893
Amendes et pénalités	106 827	90 355
Intérêts	65 165	79 013
Autres revenus	24 325	15 536
	4 245 871	4 319 516
Charges de fonctionnement		
Administration générale	734 488	674 093
Sécurité publique	847 792	847 836
Transport	828 773	816 377
Hygiène du milieu	445 363	433 999
Santé et bien-être	63 442	63 193
Aménagement, urbanisme et développement	183 858	169 303
Loisirs et culture	513 250	542 071
Frais de financement	254 255	244 603
	3 871 221	3 791 475
Excédent avant financement et affectations	374 650	528 041
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (3)	(271 884)	(275 024)
Affectations (note 14)		
Activités d'immobilisations		(6 678)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	35 127	57 732
Réserves financières et fonds réservés	(117 261)	(136 870)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(20 632)	(1 752)
	(102 766)	(87 568)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		165 449

¹ Les revenus de transferts, ainsi que les charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, sont réduits d'un montant de 95,0 M\$ (55,0 M\$ en 2015) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au fonds chantiers Canada Québec (FCCQ).

² Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

³ Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

(en milliers de dollars)

2016						2015
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
46 070	46 767			3 248 763	3 262 399	3 173 700
				247 844	252 329	254 545
2 246 308	2 241 298	(1 841 196)	(1 836 545)	405 112	404 753	406 084
95 498	80 716			253 222	244 535	256 024
58 135	60 847	(21 057)	(28 748)	310 352	314 038	304 688
1 943	1 883			169 962	222 776	196 809
92 718	73 378			199 545	163 733	170 757
54 948	59 037			120 113	138 050	133 630
2 237	3 834			26 562	19 370	28 647
2 597 857	2 567 760	(1 862 253)	(1 865 293)	4 981 475	5 021 983	4 924 884
347 040	329 015	(241 845)	(246 697)	839 683	756 411	790 124
1 015 838	1 033 605	(833 456)	(834 064)	1 030 174	1 047 377	1 037 140
529 988	525 418	(433 778)	(434 222)	924 983	907 573	870 125
227 639	240 559	(239 524)	(236 141)	433 478	438 417	419 298
36 416	30 542	(4 394)	(4 394)	95 464	89 341	92 033
58 537	74 431	(33 017)	(33 533)	209 378	210 201	193 987
96 130	94 039	(76 239)	(76 242)	533 141	559 868	523 338
140 622	138 344			394 877	382 947	377 064
2 452 210	2 465 953	(1 862 253)	(1 865 293)	4 461 178	4 392 135	4 303 109
145 647	101 807			520 297	629 848	621 775
(175 518)	(174 288)			(447 402)	(449 312)	(387 159)
	(1 946)				(8 624)	(25 329)
	10 723			35 127	68 455	41 689
(86 485)	(95 051)			(203 746)	(231 921)	(104 115)
116 356	132 426			95 724	130 674	(1 048)
29 871	46 152			(72 895)	(41 416)	(88 803)
	(26 329)				139 120	145 813

Information financière de l'administration municipale
31 décembre 2016

(DÉFICIT) EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2016	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Transferts	169 300	104 641
Contributions des promoteurs	12 900	141
Autres revenus		6 021
	182 200	110 803
Acquisition d'immobilisations		
Administration générale	66 600	36 328
Sécurité publique	200	2 053
Transport	378 500	294 719
Hygiène du milieu	161 800	130 206
Santé et bien-être		
Aménagement, urbanisme et développement	85 900	34 694
Loisirs et culture	223 500	174 602
	916 500	672 602
Déficit avant financement et affectations	(734 300)	(561 799)
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	601 200	299 731
Affectations		
Activités de fonctionnement		6 678
Excédent des activités de fonctionnement affecté		10 307
Réserves financières et fonds réservés (2)	133 100	130 004
	133 100	146 989
(Déficit) excédent des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(115 079)

¹ Les revenus comprennent des transferts de 95,0 M\$ (55,0 M\$ en 2015) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au fonds chantiers Canada Québec (FCCQ).

² L'affectation de 162,5 M\$ (83,3 M\$ en 2015) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 24,6 M\$ (10,5 M\$ en 2015) provenant des compétences de nature locale.

(en milliers de dollars)

2016		2015		
Compétences d'agglomération		Total		Total
Budget	Réalisations (1)	Budget	Réalisations	Réalisations
144 900	131 786	314 200	236 427	195 018
2 700	109	15 600	250	6 742
	1 470		7 491	4 857
147 600	133 365	329 800	244 168	206 617
44 800	26 210	111 400	62 538	50 541
60 500	47 298	60 700	49 351	39 890
134 600	99 786	513 100	394 505	310 120
228 200	255 441	390 000	385 647	268 854
	29		29	(638)
67 600	8 493	153 500	43 187	40 934
137 500	53 961	361 000	228 563	221 650
673 200	491 218	1 589 700	1 163 820	931 351
(525 600)	(357 853)	(1 259 900)	(919 652)	(724 734)
366 800	259 479	968 000	559 210	609 785
	1 946		8 624	25 329
			10 307	14 434
158 800	162 543	291 900	292 547	190 212
158 800	164 489	291 900	311 478	229 975
	66 115		(48 964)	115 026

Information financière de l'administration municipale
31 décembre 2016

EXCÉDENT ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ PAR COMPÉTENCE

	2016		
	de nature		Total
	locale	d'agglomération	
Excédent accumulé			
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	196 970	4 465	201 435
Excédent des activités de fonctionnement affecté	313 340	17 847	331 187
Réserves financières et fonds réservés	88 503	87 969	176 472
Déficit des activités d'immobilisations	(16 521)	(11 721)	(28 242)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 263 763)	153 507	(1 110 256)
Investissement net dans les immobilisations			4 988 273
			4 558 869
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Affectation à l'exercice suivant	45 618	2 550	48 168
Excédent affecté - Arrondissements	190 490		190 490
Excédent affecté - Projets spécifiques	25 272	15 234	40 506
Excédent affecté - Autres fins	51 960	63	52 023
	313 340	17 847	331 187
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	33 063	82 465	115 528
Voirie	42 586	4 798	47 384
Immobilisations			
	75 649	87 263	162 912
Fonds réservés			
Fonds de roulement	3 347		3 347
Solde des règlements d'emprunts fermés	1 829	706	2 535
Unités de stationnement	5 310		5 310
Autres	2 368		2 368
	12 854	706	13 560
	88 503	87 969	176 472
Charges constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures transitoires relatives au 1er janvier 2000			
Avantages sociaux			
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(79 507)	232 745	153 238
Autres régimes	(96 320)	(9 914)	(106 234)
	(175 827)	222 831	47 004
Passif environnemental	(40 000)		(40 000)
Mesure transitoire relative à la TVQ	(9 900)	(12 600)	(22 500)
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 038 036)	(56 724)	(1 094 760)
	(1 263 763)	153 507	(1 110 256)

(en milliers de dollars)

	2015		
	de nature		
	locale	d'agglomération	Total
Excédent accumulé			
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	151 101	58 675	209 776
Excédent des activités de fonctionnement affecté	261 519	690	262 209
Réserves financières et fonds réservés	106 527	128 389	234 916
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations	98 559	(76 577)	21 982
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 265 528)	287 147	(978 381)
Investissement net dans les immobilisations			4 570 293
			4 320 795
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Affectation à l'exercice suivant	39 100		39 100
Excédent affecté - Arrondissements	156 944		156 944
Excédent affecté - Projets spécifiques	19 601	627	20 228
Excédent affecté - Autres fins	45 874	63	45 937
	261 519	690	262 209
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	47 141	122 917	170 058
Voirie	45 197	5 448	50 645
Immobilisations	118	24	142
	92 456	128 389	220 845
Fonds réservés			
Fonds de roulement	3 904		3 904
Solde des règlements d'emprunts fermés	1 829		1 829
Unités de stationnement	5 329		5 329
Autres	3 009		3 009
	14 071		14 071
	106 527	128 389	234 916
Charges constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures transitoires relatives au 1er janvier 2000			
Avantages sociaux		(4 256)	(4 256)
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(84 266)	323 683	239 417
Autres régimes	(96 320)	(9 914)	(106 234)
	(180 586)	313 769	133 183
Passif environnemental	(40 000)		(40 000)
Mesure transitoire relative à la TVQ			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 044 942)	(22 366)	(1 067 308)
	(1 265 528)	287 147	(978 381)

Information financière de l'administration municipale
31 décembre 2016

CHARGES PAR OBJET NON CONSOLIDÉES À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2016	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalizations
Rémunération		
Élus	10 569	10 054
Employés	816 179	815 473
Cotisations de l'employeur		
Élus	4 039	4 175
Employés	335 489	331 824
Transport et communication	28 964	30 209
Services professionnels, techniques et autres		
Honoraires professionnels	38 542	34 237
Achats de services techniques	218 657	195 344
Autres	3 340	3 182
Location, entretien et réparation		
Location	79 093	69 631
Entretien et réparation	59 199	52 105
Biens durables		
Travaux de construction	3 602	10 035
Autres biens durables	1 592	955
Biens non durables		
Fourniture de services publics	45 715	45 332
Autres biens non durables	111 715	109 664
Frais de financement		
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :		
La municipalité	215 156	201 803
Gouvernement du Québec et ses entreprises	14 822	19 167
Autres tiers	22 967	22 412
Autres frais de financement	1 310	1 221
Contributions à des organismes		
Organismes municipaux		
Quotes-parts - Agglomération de Montréal	1 841 196	1 836 545
Société de transport de Montréal		
Communauté métropolitaine de Montréal	26 456	26 179
Villes reconstituées		
Autres	10 071	12 413
Organismes gouvernementaux		
Agence métropolitaine de transport		
Autres		
Autres organismes	88 970	113 928
Autres objets		
Créances douteuses ou irrécouvrables	9 227	75
Autres	(115 649)	(154 488)
	3 871 221	3 791 475

¹ Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

(en milliers de dollars)

2016						2015
Compétences d'agglomération		Éliminations (1)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
				10 569	10 054	9 820
865 816	864 439			1 681 995	1 679 912	1 640 581
				4 039	4 175	4 109
318 724	341 726			654 213	673 550	715 480
12 787	11 838			41 751	42 047	41 498
16 834	13 657		(14)	55 376	47 880	42 656
81 808	77 082	(782)	(3 354)	299 683	269 072	265 548
2 316	942			5 656	4 124	3 908
32 850	31 274	(13 188)	(13 169)	98 755	87 736	89 715
30 953	30 177	(7 034)	(11 870)	83 118	70 412	64 669
10 307	8 905			13 909	18 940	13 446
53	341	(53)	(341)	1 592	955	409
42 845	38 036			88 560	83 368	84 524
44 697	41 808			156 412	151 472	145 974
93 649	88 680			308 805	290 483	283 883
27 795	31 895			42 617	51 062	53 590
19 073	17 761			42 040	40 173	38 892
105	8			1 415	1 229	699
		(1 841 196)	(1 836 545)			
445 604	445 383			445 604	445 383	422 901
11 820	11 695			38 276	37 874	29 399
34 650	30 279			44 721	42 692	28 053
64 000	58 707			64 000	58 707	63 295
12 019	14 883			12 019	14 883	12 010
27 075	56 190			116 045	170 118	142 678
9 830	1 738			19 057	1 813	21 737
246 600	248 509			130 951	94 021	83 635
2 452 210	2 465 953	(1 862 253)	(1 865 293)	4 461 178	4 392 135	4 303 109

Information
financière de
l'administration
municipale

2016

Gestion de l'eau

Information financière de l'administration municipale
31 décembre 2016

**EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES LIÉ
À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE**

	2016	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Quotes-parts - service de l'eau		
Quotes-parts - alimentation en eau potable		
Quotes-parts - financement des investissements TECQ		
Quotes-parts - financement des investissements FCCQ		
Quotes-parts - tarifaire		
Tarification des eaux usées et vente d'eau potable à Charlemagne		
Taxe relative à l'eau	309 247	310 468
Tarification forfaitaire et au compteur	25 289	24 056
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	330	201
Autres tarifications	798	1 218
Transferts		3 691
	335 664	339 634
Charges		
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	187 166	182 515
Fonctionnement	117 569	105 669
	304 735	288 184
Excédent avant financement et affectations	30 929	51 450
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (1)	27 186	28 736
Affectations (note 14)		
Activités d'immobilisations		
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(618)	(465)
Réserve financière de l'eau	(3 125)	(22 249)
	(3 743)	(22 714)
Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		

¹ Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers. Aux fins de ce tableau, le remboursement inclut les frais de financement.

² Les opérations intercompétences sont éliminées.

(en milliers de dollars)

2016						2015	
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total	
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations	
161 564	161 564	(132 286)	(132 286)	29 278	29 278	29 631	
59 702	54 550	(52 085)	(47 471)	7 617	7 079	6 723	
4 447	4 447			4 447	4 447	4 064	
553	553			553	553	288	
2 895	3 038	(2 795)	(2 758)	100	280	274	
4 189	4 345			4 189	4 345	4 321	
				309 247	310 468	305 147	
				25 289	24 056	24 882	
		(330)	(201)				
288	578		(15)	1 086	1 781	1 829	
660	733			660	4 424	4 297	
234 298	229 808	(187 496)	(182 731)	382 466	386 711	381 456	
		(187 166)	(182 515)				
183 150	171 679	(330)	(216)	300 389	277 132	275 469	
183 150	171 679	(187 496)	(182 731)	300 389	277 132	275 469	
51 148	58 129			82 077	109 579	105 987	
40 650	39 933			67 836	68 669	67 062	
						7	
				(618)	(465)	(457)	
(10 498)	(18 196)			(13 623)	(40 445)	(38 475)	
(10 498)	(18 196)			(14 241)	(40 910)	(38 925)	

Information financière de l'administration municipale
31 décembre 2016

**(DÉFICIT) EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES LIÉ
À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE**

	2016	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalizations
Revenus		
Quotes-parts - Villes liées		
Transferts	96 787	63 294
Autres revenus		
	96 787	63 294
Acquisition d'immobilisations		
Production de l'eau potable		
Épuration des eaux usées		
Réseau secondaire d'aqueduc et d'égout	132 253	115 289
Immeubles		10 042
	132 253	125 331
Déficit avant financement et affectations	(35 466)	(62 037)
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	18 921	3 567
Affectations		
Activités de fonctionnement		
Réserve financière de l'eau (1)	16 545	12 108
	16 545	12 108
(Déficit) excédent des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(46 362)

¹ L'affectation de 84,3 M\$ (55,9 M\$ en 2015) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 24,6 M\$ (10,5 M\$ en 2015) provenant des compétences de nature locale.

(en milliers de dollars)

2016				2015	
Compétences d'agglomération		Total			
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations	
	500		500	1 556	
101 885	120 937	198 672	184 231	139 045	
	465		465		
101 885	121 902	198 672	185 196	140 601	
120 696	164 174	120 696	164 174	78 322	
58 857	45 075	58 857	45 075	26 039	
29 757	25 164	162 010	140 453	146 375	
	13 595		23 637	3 940	
209 310	248 008	341 563	373 339	254 676	
(107 425)	(126 106)	(142 891)	(188 143)	(114 075)	
25 352	46 648	44 273	50 215	50 323	
82 073	84 267	98 618	96 375	(7) 93 493	
82 073	84 267	98 618	96 375	93 486	
	4 809		(41 553)	29 734	

Information
financière de
l'administration
municipale

2016

Ventilation des
charges mixtes

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Monsieur le Maire,
Au président et aux membres du comité exécutif,
Aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

J'ai effectué l'audit du tableau ci-joint de la ventilation des charges mixtes de la Ville de Montréal entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération (ci-après le « tableau de la ventilation des charges mixtes ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016. Cette ventilation a été établie par la direction sur la base du règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération le 13 décembre 2006 et de ses modifications subséquentes (ci-après « les exigences réglementaires »).

Responsabilité de la direction pour le tableau de la ventilation des charges mixtes

La direction est responsable de la préparation du tableau de la ventilation des charges mixtes conformément aux exigences réglementaires, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau de la ventilation des charges mixtes exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le tableau de la ventilation des charges mixtes, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le tableau de la ventilation des charges mixtes ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le tableau de la ventilation des charges mixtes. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le tableau de la ventilation des charges mixtes comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation du tableau de la ventilation des charges mixtes afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du tableau de la ventilation des charges mixtes.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, le tableau de la ventilation des charges mixtes de la Ville de Montréal entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences réglementaires.

La vérificatrice générale de la Ville de Montréal,

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Montréal
Le 3 avril 2017

TABLEAU DE LA VENTILATION DES CHARGES MIXTES PAR COMPÉTENCE

	2016	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Charges		
Administration générale	177 459	167 670
Transport	8 898	8 993
Hygiène du milieu	7 985	7 665
Santé et bien-être	1 362	1 432
Aménagement, urbanisme et développement	23 224	17 103
Loisirs et culture	6 510	6 765
Total des charges	225 438	209 628

¹ Les opérations intercompétences sont éliminées.

(en milliers de dollars)

Compétences d'agglomération		2016		Total		2015
Budget	Réalisations	Éliminations (1)		Budget	Réalisations	Réalisations
		Budget	Réalisations			
147 245	151 396	(76)	(496)	324 628	318 570	302 279
3 461	3 447		(4)	12 359	12 436	9 788
9 641	8 859			17 626	16 524	14 263
2 456	2 549			3 818	3 981	4 071
10 226	8 814		(3)	33 450	25 914	26 261
4 960	5 222		(1)	11 470	11 986	10 682
177 989	180 287	(76)	(504)	403 351	389 411	367 344

1. CHARGES MIXTES

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret 1229-2005) et les décrets l'ayant modifié par la suite, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, les charges engagées par la Ville de Montréal dans l'accomplissement, par l'administration municipale, d'un acte qui relève de l'exercice, à la fois, d'une compétence d'agglomération et d'une autre compétence, sont des charges mixtes assujetties à un règlement du conseil d'agglomération qui établit tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une charge mixte constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

L'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

2. VENTILATION DES CHARGES MIXTES

Les charges mixtes de l'administration municipale sont ventilées entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération selon les critères et la méthode de calcul définis dans le règlement RCG06-054, adopté par le conseil d'agglomération le 31 décembre 2006, et ses modifications subséquentes.

Ainsi, la partie d'une charge mixte liée aux activités de transport, hygiène du milieu, santé et bien-être, aménagement, urbanisme et développement ainsi que loisirs et culture, qui constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération, est déterminée en fonction de données quantitatives factuelles ou de l'évaluation quantitative des ressources humaines ou financières qui y sont consacrées.

De plus, la partie d'une charge mixte qui en est une d'administration générale réalisée par l'une ou l'autre des unités de soutien dans l'exercice de compétences d'agglomération est déterminée en fonction d'un taux des charges d'administration à appliquer aux charges d'agglomération, à l'exclusion des charges du service de la dette, des charges de contribution, des charges contingentes et des charges mixtes d'administration générale. Le taux des charges d'administration est calculé annuellement en fonction des critères définis au règlement mentionné ci-dessus. Le taux applicable en 2016 est de 9,30 %.

Les charges mixtes réelles sont réparties selon les taux utilisés lors de l'élaboration du budget 2016 de la Ville.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les charges présentées dans le tableau de la ventilation des charges mixtes de l'administration municipale sont extraites des états financiers consolidés de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, lesquels sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La note 2 des états financiers consolidés décrit les méthodes comptables appliquées.

De par leur nature, les charges mixtes de l'administration municipale n'incluent aucun élément de conciliation à des fins fiscales.

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
Direction de la comptabilité et
des informations financières

155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1B5
Canada

ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
2e trimestre 2017
Bibliothèque et Archives
nationales du Québec

978-2-7647-1488-1
Rapport financier annuel
Imprimé, Français

978-2-7647-1489-8
Rapport financier annuel
PDF, Français

978-2-7647-1490-4
Annual Financial Report
Imprimé, Anglais

978-2-7647-1491-1
Annual Financial Report
PDF, Anglais

Design graphique :
Ville de Montréal,
Service des communications
15779 (02-17)

Imprimé au Canada

English copies available
upon request

Ce document est imprimé
sur du papier recyclé



ville.montreal.qc.ca/finances